

AIGLE 1853 

**DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
2025**

ÉDITO

LAËTITIA RAMBAUD

Global VP Brand & RSE



Après avoir construit des bases solides lors de nos premières années en tant qu'entreprise à mission, 2025 marque un véritable tournant pour Aigle. Cette année, nous avons très largement accéléré notre engagement sur les enjeux climatiques, en structurant nos actions, en renforçant nos objectifs et en déployant des initiatives concrètes.

Le sujet du climat est au cœur des priorités de la marque, notamment à travers un travail approfondi sur la décarbonation du Scope 3. Nous avons intensifié nos travaux sur l'impact environnemental, pour accompagner nos ambitions en nous équipant d'un outil de mesure d'impact de référence, Carbonfact, qui nous permet aujourd'hui de calculer plus finement notre empreinte carbone, d'analyser les cycles de vie (ACV) par produit et d'obtenir une vision avancée de l'impact environnemental de nos collections. Cette montée en maturité nous offre désormais des données plus robustes, renforçant la crédibilité de nos trajectoires et nous permettant d'aller plus loin dans la communication de nos avancées, en toute transparence.

En parallèle, nos engagements en faveur de la biodiversité se structurent et viennent compléter le pilier Planet. En collaboration avec les autres marques du groupe MF Brands, nous avons étudié nos enjeux et nos risques afin de mieux maîtriser nos impacts sur les écosystèmes et sur notre chaîne d'approvisionnement.

Enfin, notre engagement se poursuit pleinement sur le pilier People, au niveau des équipes grâce à des initiatives qui participent au développement des collaborateurs et de leur accompagnement du début jusqu'à la fin de leur carrière, mais également autour de nos parties prenantes et plus particulièrement nos clients afin de faire savoir.

Nous abordons 2026 avec détermination, une année au cours de laquelle nous poursuivons nos efforts pour transformer durablement nos pratiques et contribuer activement à une transition vers un modèle plus circulaire.

Le 17 février 2026



SOMMAIRE

6

PRÉSENTATION DE LA MARQUE

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

MATRICE DE MATÉRIALITÉ,
ANALYSE DES RISQUES
ET INDICATEURS ASSOCIÉS

24

01. PRODUCT

25

Notre offre de produits
Aigle for tomorrow

31

Notre politique qualité

31

Nos fournisseurs

34

Le développement de
nouveaux usages circulaires

36

02. PLANET

37

Nos actions pour limiter
le changement climatique

44

Notre gestion des déchets

44

Notre gestion de l'eau

45

Pollution de l'air

45

Le soutien à des associations
en faveur de la biodiversité

48

03. PEOPLE

49

Le dialogue social

50

Le développement
des compétences
et la formation

52

L'inclusion et la diversité

54

La santé et la sécurité
de nos collaborateurs

55

Solidarité à travers nos dons

50

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

54

REMERCIEMENTS

56

RAPPORT OTI

PRÉSENTATION DE LA MARQUE



Créée en 1853 par Hiram Hutchinson, Aigle perpétue un savoir-faire unique, incarné par la fabrication Made in France des bottes iconiques confectionnées en partie à base de caoutchouc naturel. Vêtements, chaussures comme accessoires sont pensés pour la vie quotidienne : des créations qui allient style et fonction, dans l'air du temps et pour tous les temps.

Devenue société à mission en 2020, Aigle a pour ambition de se développer de manière vertueuse, en défendant

le savoir-faire français et notamment le métier de Maître bottier, en proposant des pièces créées pour durer et en inscrivant la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de sa stratégie.

Notre raison d'être : permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas.

LES VALEURS DE AIGLE

ESPRIT PIONNIER

Notre héritage français se mêle à l'esprit pionnier de notre fondateur - l'Américain visionnaire Hutchinson. En 2020, nous nous sommes lancé le défi de devenir une société à mission. Nous osons développer des concepts disruptifs et recherchons toujours des matériaux innovants afin de créer des produits d'exception qui allient style et fonction.

TOUS ENGAGÉS

Pleinement conscients qu'il n'y a pas de planète B, nous agissons en limitant nos impacts pour l'environnement. Nous savons que nos actions d'aujourd'hui auront un impact sur les générations futures. Nous nous engageons à faire mieux pour celles-ci, pour la planète et pour nos produits. La durabilité nous guide dans chacun de nos pas.

VISION POSITIVE

Parce que la vie est trop courte, Aigle incite ses clients à profiter de chaque instant. Nous souhaitons partager notre énergie et notre positivité à toute épreuve ! Nous sommes hédonistes, nous célébrons le pouvoir de la nature avec humilité, nous essayons de toujours parler à nos consommateurs avec de l'esprit et un sens de l'humour bien à nous. Vivre pleinement, explorer, respirer et se redécouvrir au contact de la nature, c'est ce que nous souhaitons à nos consommateurs et nous les y encourageons en les protégeant par tous les temps !

SAVOIR-FAIRE

Nous sommes fiers de notre acte fondateur et de notre savoir-faire français plus que centenaire. Cet artisanat incroyable permet de créer des produits durables pour une vie entière d'aventures ! La beauté artisanale, la tradition et l'innovation, et une touche d'élégance à la française - « un certain je ne sais quoi » - font l'originalité de Aigle. Nous valorisons le travail de nos Maîtres bottiers et de nos designers pour créer des collections et des produits toujours plus qualitatifs et uniques pour nos consommateurs.

UNIS ET SOLIDAIRES

Unis autour de notre mission d'entreprise et de l'objectif commun de satisfaire nos clients, nous nous challengeons, nous nous entraïdons et nous enrichissons les uns les autres. Nous sommes convaincus qu'en s'acceptant, en se respectant et en s'écoulant, la famille Aigle sera plus forte.



LA DIRECTION ARTISTIQUE

Depuis octobre 2020, le trio d'Études Studio composé d'Aurélien Arbet, Jérémie Égry et José Lamali a été nommé à la tête des collections de Aigle et depuis 2024 sur une collection capsule. Leur vision audacieuse et innovante rencontre le savoir-faire patrimonial centenaire et engagé de Aigle.

À la fois marque de mode, label créatif, maison d'édition, Études Studio a multiplié les projets depuis sa création en 2012 à Paris. Curiosité pour les nouveaux modèles de vie urbaine, intérêt prononcé pour le Made in France, désir d'une mode axée sur l'essentiel en accord avec la

nature : autant de valeurs partagées par Aigle, Aurélien, Jérémie et José.

Après cinq années durant lesquelles Aigle et Études Studio ont partagé une aventure singulière, portée par des valeurs communes : la curiosité pour les évolutions urbaines, l'intérêt pour des matières engagées et la nature comme source éternelle d'inspiration, la collaboration s'achèvera avec la collection Printemps/Été 2026 Aigle Experience by Études Studio, ultime chapitre de cette vision créative partagée.

LES FAITS MARQUANTS DE 2025

DÉVELOPPEMENT DE LA BOTTE FULFEEL LOW,
la première botte faite à partir de 80% de caoutchouc recyclé issu de chutes de production¹



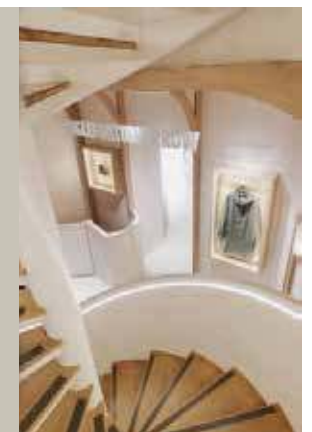
La certification **ORIGINE FRANCE GARANTIE** pour nos bottes Made In France depuis 2016



15% DES FOURNISSEURS TEXTILE
de rang 1 intégrés à notre outil de traçabilité

DEUX FORMATIONS à l'éco-conception
pour les équipes Collection

LE PREMIER ESPACE PERMANENT PRÉSENTANT AIGLE FOR TOMORROW
dans le nouveau Flagship de Saint-Germain-des-Près



ACTIONS SOLIDAIRES AUX CÔTÉS DE LA CROIX ROUGE,
avec tri et emballage de jouets à Paris et collecte alimentaire à Ingrandes-sur-Vienne

SUITE À UNE ÉTUDE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS,
Aigle apparaît comme la marque la plus engagée dans ses valeurs environnementales parmi les marques d'outdoor premium concurrentes²

Troisième édition des **DAYS FOR TOMORROW**, une semaine d'animation sur notre programme RSE à destination des collaborateurs

DAYS
for tomorrow

LE RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION ISO 50 001 de notre usine d'Ingrandes-sur-Vienne, attestant de l'engagement en faveur d'une gestion efficace de l'énergie et d'une amélioration continue de la performance énergétique

Mécénat avec WWF pour le Club **ENTREPRENDRE POUR LA PLANÈTE** DE WWF afin de soutenir le Fond Nature Impact

DEUX RENCONTRES de notre équipe d'ambassadeurs RSE interne

¹ Confectionnée à partir de caoutchouc recyclé issu des chutes de production.

² Étude réalisée par l'IFOP.

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES



NOTRE PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE AIGLE FOR TOMORROW, UN DES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA MAISON AIGLE

Conscient des enjeux environnementaux et sociétaux du secteur textile, Aigle prend des engagements forts en faveur du développement durable. Le plan stratégique 2023-2027, élaboré par la Direction Aigle et validé par le Groupe MF Brands, présente notre programme RSE Aigle for tomorrow comme l'un des six piliers stratégiques de la marque.

Celui-ci repose sur 3 piliers fondamentaux :

1 PRODUCT LE PRODUIT

**DES PRODUITS
FAITS POUR DURER
ET FABRIQUÉS
RESPECTUEUSEMENT**

2 PLANET LA PLANÈTE

**PRÉSERVER
LA PLANÈTE ET
SES RESSOURCES**

3 PEOPLE L'HUMAIN

**PLACER L'HUMAIN
AU CŒUR DES
PRÉOCCUPATIONS
DE NOTRE ENTREPRISE**

AIGLE, SOCIÉTÉ À MISSION DEPUIS 2020

Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas.

Cette raison d'être, inscrite dans nos statuts, illustre l'esprit pionnier de Aigle. Aigle est officiellement devenue société à mission en décembre 2020. Devenir société à mission est une action volontaire et engageante à long terme, exigeante et vectrice de perspectives pour l'ensemble des équipes. C'est pour nous une étape naturelle et nécessaire qui nous guide en tant que marque de mode engagée.

SOCIÉTÉ À MISSION

La qualité juridique de « société à mission », introduite par la loi Pacte (2019), permet à une entreprise commerciale d'intégrer dans ses statuts sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux auxquels elle doit consacrer de véritables moyens et assurer un suivi régulier.

Un comité de mission est chargé de challenger les décisions de l'entreprise et de vérifier régulièrement que celles-ci sont conformes à notre raison d'être.

Enfin, un organisme tiers indépendant est chargé de la vérification de l'exécution des objectifs.

Chaque année, nous publions un rapport sur nos engagements. Celui-ci sera disponible sur notre site internet³ à partir du mois d'avril 2026.

³ Nos engagements | AIGLE

AIGLE, MAISON CENTENAIRE ...

NOS RESSOURCES	LA CRÉATION DE PRODUITS
<u>ORGANISATION</u> Filiale du Groupe MF Brands, composé des marques Lacoste, Tecnifibre et Gant Une entité : AIGLE INTERNATIONAL ↳ 2 filiales de distribution actives en Europe : GRANDE-BRETAGNE et ALLEMAGNE ↳ 1 filiale à Hong-Kong : AIGLE ASIA LIMITED ↳ 2 joint-ventures en Asie : AIGLE HONG KONG GSM et AIGLE CHINA <u>COLLABORATEURS</u> 1 318 COLLABORATEURS DANS LE MONDE ↳ 524 en Europe (513 en France) et 795 en Asie DES MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES ET VARIÉS production, logistique, fonctions corporate, vente etc. <u>SITES</u> 1 MANUFACTURE DE BOTTES à Ingrandes-sur-Vienne 341 POINTS DE VENTE ↳ 57 en Europe ↳ 284 en Asie (198 en Chine, 19 à Hong-Kong, 26 à Taiwan, 40 au Japon et 1 en Mongolie) 1 ENTREPÔT INTERNE et des partenaires	Maître-Bottier depuis 1853 au savoir-faire unique en France, Aigle confectionne ses modèles iconiques de bottes à la main, dans la manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne. 273 PERSONNES impliquées dans la fabrication des bottes  Nos artisans travaillent quotidiennement dans le souci du détail 2 ANS sont nécessaires à un Maître bottier pour maîtriser 60 ÉTAPES de fabrication d'une botte Sur la catégorie botte, nous n'avons cessé d'innover et de segmenter notre offre afin qu'elle s'adresse à l'ensemble de nos clients : ↳ bottes ENFANT ↳ bottes LIFESTYLE ↳ bottes dédiées au JARDINAGE ↳ bottes pour les PROFESSIONNELS  464 000 PAIRES DE BOTTES produites à Ingrandes-sur-Vienne en 2025

NOS PARTIES PRENANTES	NOS COLLABORATEURS	NOS CLIENTS	NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES D'AFFAIRES	NOS ACTIONNAIRES
				

... SOCIÉTÉ À MISSION DEPUIS 2020

VÊTEMENTS, CHAUSSURES, ACCESSOIRES ET BOTTES	NOS RÉSULTATS
Aigle propose également des produits créés pour durer, pour tous les temps, alliant style et fonction  VÊTEMENTS   CHAUSSURES  ACCESSOIRES BOTTES 2 COLLECTIONS/AN déclinées par nos équipes françaises et internationales SUR 3 MARCHÉS CLÉS AIGLE INTERNATIONAL pour l'Europe AIGLE ASIA LIMITED pour Hong-Kong AIGLE CHINA pour la Chine⁴ afin de répondre au mieux aux attentes des clients 819 RÉFÉRENCES PRODUITS en 2025 La confection de ces produits est ensuite assurée par des fournisseurs présents dans le monde entier, experts des matières techniques, garantissant ainsi une qualité et protection de haute performance à nos clients. 60 FOURNISSEURS PARTENAIRES en 2025 	261 MILLIONS⁵  Chiffre d'affaires monde Répartition géographique : ↳ dont 163 en Asie et 98 en Europe ↳ dans 20 pays de référence Répartition par catégorie de produits :  191 M€ CA vêtements  48 M€ CA bottes  16 M€ CA chaussures  6 M€ CA accessoires Répartition par canal de vente : ↳ 70 % ventes en B2C dont 18 % vente en ligne ↳ 30 % ventes en B2B

⁴ Dans une plus petite portion, les produits d'une collection peuvent être achetés par un autre marché. Par exemple, Aigle Asia Limited achète quelques produits faits par Aigle International et par Aigle China.

⁵ Nous intégrons le Japon dans notre chiffre d'affaires consolidé et dans le nombre de points de vente. Cette entité n'est pas rattachée juridiquement à Aigle mais à Lacoste; cependant elle l'est opérationnellement et distribue les produits Aigle.

⁶ Le Fashion Pact, le Centre pour la valorisation et l'excellence du caoutchouc (elanova), la Communauté des entreprises à mission, Textile Exchange, UNGC (United Nation Global Compact), ICS (Initiative for Compliance and Sustainability), Paris Good Fashion.

NOTRE COMITÉ DE MISSION	DES ASSOCIATIONS	DES ÉCO-ORGANISMES	DES COMMUNAUTÉS D'ÉCHANGES AVEC D'AUTRES ACTEURS DU SECTEUR ⁶
			

LA GOUVERNANCE

La stratégie et les politiques de Aigle en matière de développement durable sont portées par la Vice-Présidente Brand et RSE, membre du comité exécutif, accompagnée et guidée par la Responsable RSE et deux cheffes de projets RSE dont une spécialisée dans le produit. De plus, la Directrice Développement Production et Qualité est également impliquée dans la réflexion et application de cette stratégie.

À la fin de l'année 2022, a été nommée au Conseil d'Administration du Groupe MF Brands, une Directrice RSE, chargée d'accompagner les marques dans la mise en place de la stratégie développement durable globale du Groupe.

Un comité stratégique RSE semestriel ainsi que des comités mensuels entre les différentes marques du Groupe sont organisés depuis 2023.

Depuis 2024, chaque membre du COMEX a dans ses objectifs long terme la réduction des gaz à effet de serre afin de porter nos ambitions climat à 2030. Nous avons également validé des objectifs individuels RSE pour chaque membre du Leadership Group⁷ : une part de la rémunération variable des équipes dépend de la réalisation de cet objectif RSE.



Valérie DASSIER
CEO



Pascal
SENKOFF

Japon
General Manager



Elson
CHANG

Chine
CEO



Wilson
LUI

Hong-Kong
CEO



Maurizio
GRASSO

Wholesale EMEA VP



Jérôme
VAUGOUIN

EMEA Sales &
Operations
VP



Laëtitia
RAMBAUD

Brand & Marketing
VP



Anne
MASANET

Global Collection
VP



Yoann
CHATELAIN

IT & Transformation
VP



Jean-Philippe
BOU

Global Finance
VP



Melody
LE BARBENCHON

Global HR
VP

Wholesale EMEAA :

France
UK
Allemagne
Export

Production
Logistique
Supply Chain
Service Clients
Retail
Digital

Développement
de la marque
Architecture
Image
Communication
RSE

Merchandising
Design / Studio
Développement
Global sourcing
Qualité
Buy & Plan

IT
Tranformation

Contrôle de gestion
Comptabilité
Consolidation
Achats indirects
Juridique
Contrôle de
Gestion sociale

RH
Formation
& dev. RH
Paie
Culture globale

⁷ N-1 des membres du COMEX

MATRICE DE MATÉRIALITÉ, ANALYSE DES RISQUES ET INDICATEURS ASSOCIÉS



PREMIÈRE VERSION DE NOTRE ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

En 2023, Aigle a réalisé une première analyse de double matérialité, qui nous a permis de détecter et de prioriser les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux (enjeux ESG) les plus importants et matériels pour l'entreprise, en impliquant des parties prenantes internes et externes. Cette démarche a également pour but de vérifier la bonne corrélation entre notre modèle d'affaires d'entreprise et notre politique de responsabilité sociétale et environnementale.

Ce premier exercice de double matérialité nous prépare aux obligations de la future réglementation à propos du reporting de Responsabilité Sociétale des Entreprises, la CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive.

Dans un premier temps, nous avons défini une liste de 24 enjeux RSE pertinents pour notre activité, en réalisant un benchmark du secteur textile.

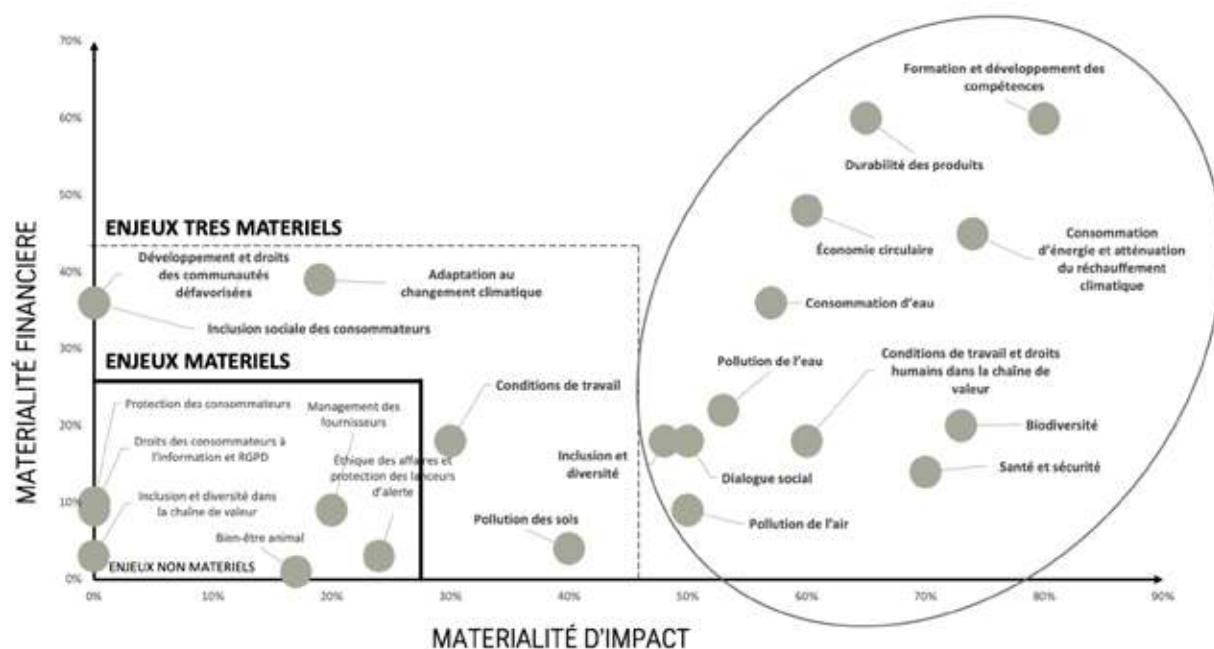
Ensuite, nous avons interrogé des parties prenantes internes et externes via des entretiens individuels et collectifs, afin d'évaluer l'importance de chaque enjeu ESG.

QU'EST-CE QUE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ ?

Il s'agit d'étudier la matérialité des enjeux ESG selon une double perspective :

1 UNE MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE :
ÉTUDE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS
DES ENJEUX ESG SUR LES ACTIVITÉS
ET LA VALEUR DE L'ENTREPRISE

2 UNE MATÉRIALITÉ D'IMPACT :
ÉTUDE DES IMPACTS NÉGATIFS ET POSITIFS
DE L'ENTREPRISE ET DE SES ACTIVITÉS
SUR LES ENJEUX ESG



11 enjeux ont été identifiés comme très matériels car leur matérialité d'impact ou financière est estimée égale ou supérieure à 50 %. 6 autres enjeux sont considérés comme matériels car leur matérialité d'impact ou financière a été mesurée supérieure ou égale à 30 %. Les autres enjeux sont considérés comme étant non matériels.

Certains de ces enjeux ont été récemment intégrés dans notre stratégie et sont nouvellement traités dans ce rapport notamment la consommation d'eau et la consommation énergétique du côté de nos fournisseurs.

ENJEUX TRÈS MATÉRIELS

- ➔ Durabilité des produits
- ➔ Consommation d'énergie et atténuation du réchauffement climatique
- ➔ Biodiversité
- ➔ Consommation d'eau
- ➔ Pollution de l'eau
- ➔ Pollution de l'air
- ➔ Économie circulaire
- ➔ Conditions de travail et droits humains dans la chaîne de valeur
- ➔ Développement des compétences et formation
- ➔ Santé et sécurité
- ➔ Dialogue social

ENJEUX MATÉRIELS

- ➔ Inclusion et diversité
- ➔ Pollution des sols
- ➔ Adaptation au changement climatique
- ➔ Inclusion sociale des consommateurs
- ➔ Développement et droits des communautés défavorisées
- ➔ Conditions de travail

ENJEUX NON MATÉRIELS

- ➔ Protection des consommateurs
- ➔ Droit des consommateurs à l'information et RGPD
- ➔ Management des fournisseurs
- ➔ Éthique des affaires et protections des lanceurs d'alerte
- ➔ Inclusion et diversité dans la chaîne de valeur
- ➔ Bien-être animal



ANALYSE DES RISQUES

Un risque est la possibilité qu'un événement entraîne des conséquences susceptibles d'affecter le capital humain, environnemental, matériel, financier ou réputationnel de l'entreprise.

Ce tableau présente et décrit les principaux risques extra-financiers identifiés au sein de Aigle. L'évaluation de ces risques est un travail continu et peut être complété en fonction des évolutions du contexte interne ou externe.

ENJEUX TRÈS MATÉRIELS ET MATÉRIELS	RISQUES
DURABILITÉ DES PRODUITS	· Insatisfaction client, non fidélité, risque d'image
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS HUMAINS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR	· Atteinte aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	· Nouveaux usages circulaires · Mauvaise image · Intégration matières recyclées dans les produits · Perte de qualité due à certaines matières recyclées · Gestion des déchets · Augmentation des coûts de gestion, risques pour la santé et sécurité pour les déchets dangereux
CONSUMMATION D'ÉNERGIE ET ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	· Augmentation des prix de l'énergie · Rupture d'approvisionnement des matières premières · Ralentissement voire interruption de la production en France ou dans le monde à la suite d'événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, canicules...) · Réduction des ventes de vêtements chauds du fait de la hausse des températures · Risque réglementaire (taxe carbone...)
CONSOMMATION D'EAU	· Augmentation des coûts · Rupture d'approvisionnement liée à des restrictions de l'usage de l'eau (sécheresses)
BIODIVERSITÉ, POLLUTION DE L'EAU DES SOLS ET DE L'AIR	· Rupture d'approvisionnement des matières premières
DIALOGUE SOCIAL CONDITIONS DE TRAVAIL	· Perte d'engagement et de productivité des collaborateurs · Dégradation du climat social · Grèves · Risque réputationnel
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FORMATION	· Perte des compétences et du savoir-faire nécessaires aux besoins de l'entreprise · Attractivité insuffisante
INCLUSION ET DIVERSITÉ	· Risque d'image · Perte de talents · Risque juridique (procès...)
SANTÉ ET SÉCURITÉ	· Accidents, maladie, risques psychosociaux · Risque d'image · Coûts sociaux directs et indirects
DÉVELOPPEMENT ET DROITS DES COMMUNAUTÉS DÉFAVORISÉES	· Risque d'image
INCLUSION SOCIALE DES CONSOMMATEURS	· Risque d'image

INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSOCIÉS

Les enjeux de la matrice de double matérialité sont traités dans ce rapport sous nos 3 piliers suivant la structure de la stratégie RSE de Aigle : PRODUCT, PLANET, PEOPLE.

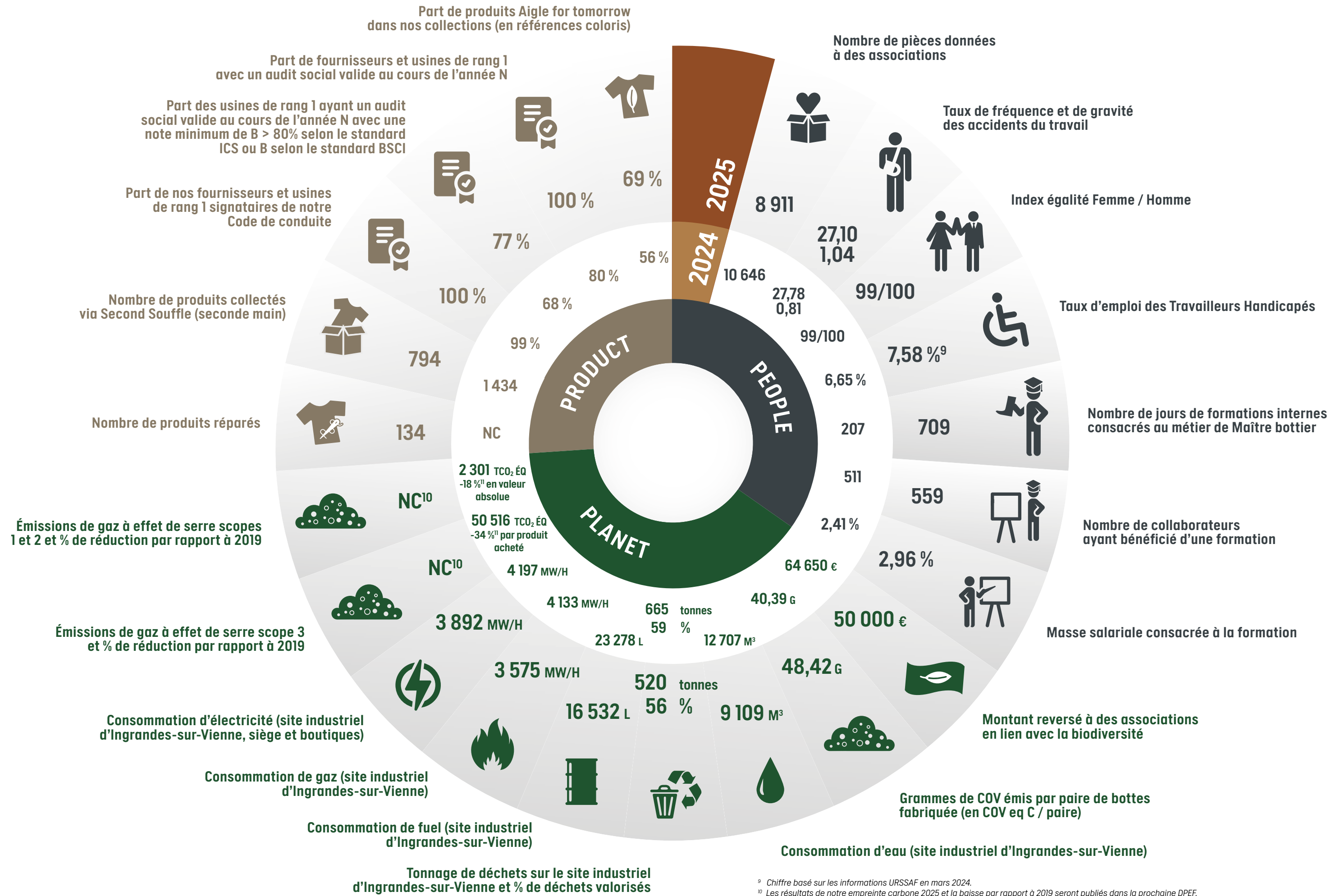
En gras : indicateurs majeurs
En non gras : indicateurs mineurs

AXE STRATÉGIQUE DE AIGLE	ENJEUX MATÉRIELS DE LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ	INDICATEURS ▲
OFFRE DE PRODUITS AIGLE FOR TOMORROW ⁸	· Économie circulaire · Biodiversité · Pollution de l'air, des sols et de l'eau · Consommation d'eau	· Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections (en références coloris)
QUALITÉ PRODUIT	· Durabilité des produits	· En cours de refonte
ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ SOCIALE	· Conditions de travail et droits humains dans la chaîne de valeur	· Part de fournisseurs et usines de rang 1 ayant signé notre Code de conduite · Part des usines de rang 1 avec un audit social valide au cours de l'année N · Part des usines de rang 1 ayant un audit social valide au cours de l'année N avec une note minimum de B > 80% selon le standard ICS ou B selon le standard BSCI
DÉVELOPPEMENT D'USAGES CIRCULAIRES	· Économie circulaire	· Nombre de produits collectés via Second Souffle (seconde main) · Nombre de produits réparés

⁸ Offre de produits Aigle contenant des fibres certifiées ou Made In France. Voir plus de détails dans la partie consacrée au sein de la présente DPEF.

AXE STRATÉGIQUE DE AIGLE	ENJEUX MATÉRIELS DE LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ	INDICATEURS ▲
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	· Consommation d'énergie et atténuation du changement climatique	· Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019 (en valeur absolue) · Émissions de gaz à effet de serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019 (par produit acheté) · Consommations d'énergie (site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, siège et magasins) – électricité, et gaz
GESTION DES DÉCHETS	· Économie circulaire	· Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne et % de déchets valorisés
GESTION DE L'EAU	· Consommation d'eau	· Consommation d'eau sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	· Biodiversité · Pollution de l'air	· Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée (en COV eq C / paire) · Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité

AXE STRATÉGIQUE DE AIGLE	ENJEUX MATÉRIELS DE LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ	INDICATEURS ▲
DIALOGUE SOCIAL	· Dialogue social · Conditions de travail	· En cours de refonte
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	· Développement des compétences et formation	· Masse salariale consacrée à la formation · Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation · Nombre de jours de formations internes consacrés au métier de Maître bottier
INCLUSION ET DIVERSITÉ	· Inclusion et diversité	· Taux d'emploi de Travailleurs Handicapés · Index égalité Femme / Homme
SANTÉ ET SÉCURITÉ	· Santé et sécurité	· Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail
SOLIDARITÉ	· Développement et droits des communautés défavorisées	· Nombre de pièces données à des associations



⁹ Chiffre basé sur les informations URSSAF en mars 2024.
¹⁰ Les résultats de notre empreinte carbone 2025 et la baisse par rapport à 2019 seront publiés dans la prochaine DPEF.
¹¹ La baisse identifiée correspond à la différence entre notre année de référence 2019 calculée avec notre méthodologie historique et l'empreinte carbone 2024 calculée avec la nouvelle méthodologie Carbonfact. Une fois la méthodologie stabilisée, nous redéposerons nos objectifs auprès de SBTi. Des explications plus détaillées sont à retrouver pages 37 à 41.

01. PRODUCT



Le produit est au cœur de notre activité. Chaque saison, nous nous efforçons de développer des bottes, vêtements et accessoires de qualité, fabriqués respectueusement avec un impact limité sur l'environnement. Nous avons défini une démarche globale d'éco-conception de nos produits, qui prend en compte tout leur cycle : du choix des matières premières jusqu'à leur fin de vie.

Chez Aigle, nous sommes également convaincus de l'importance de la circularité et nous développons de nouveaux services pour allonger la durée d'usage de nos produits : en augmentant le nombre d'utilisations par nos clients ou en multipliant le nombre d'utilisateurs par pièce.

NOTRE OFFRE DE PRODUITS AIGLE FOR TOMORROW

Un produit Aigle for tomorrow répond à un des critères ci-dessous :

- ➡ **Le produit est fabriqué en France.**
- ➡ **La matière principale du produit est composée au minimum de 50 % de fibres engagées.**
Si le produit est rembourré, le rembourrage doit être composé à 100 % de fibres engagées.

Les fibres engagées sont celles dont la production a permis une baisse d'impact environnemental en comparaison avec leur équivalent conventionnel.

Depuis 2023, les matières que nous utilisons suivent un référentiel clair avec les fibres autorisées dans notre cahier des charges Aigle for tomorrow et a été enrichi par l'intégration de la politique matières du Groupe MF Brands. La liste complète des matières autorisées a été partagée à nos équipes Collection.

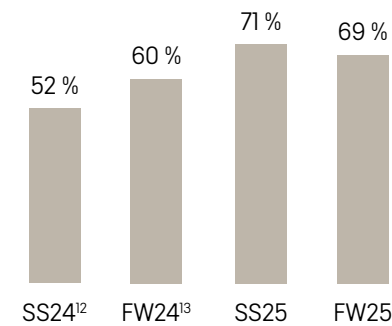
FIBRES NATURELLES ET CELLULOSIQUES QUI LIMITENT LEUR IMPACT	FIBRES RECYCLÉES	FIBRES ANIMALES QUI LIMITENT LEUR IMPACT	MATERIAL POLICY MF BRANDS
Coton issu de l'agriculture biologique → Certifié GOTS ou OCS Coton issu de l'agriculture régénérative → Certifié REGENAGRI ou ROC Lin → Certifié European Flax → Certifié GOTS ou OCS REFIBRA™ TENCEL™ Lyocell VEOCEL™ Lyocell LENZING™ ECOVERO™ → Certifié Lenzing SeaCell™ Caoutchouc FSC	Polyester recyclé Polyamide recyclé Coton recyclé Laine recyclée → Certifiés GRS ou RCS Les marques de fibres comme QNOVA®, NewLife™, Seaqual® reposent sur des certifications GRS. Nylon certifié → Econyl®	Laine RWS (Responsible Wool Standard) Alpaga RAS (Responsible Alpaga Standard) Mohair RMS (Responsible Mohair Standard) Duvet RDS (Responsible Down Standard) Cuir LWG (Leather Working Group) Bronze / Silver / Gold	<u>NE PAS UTILISER</u> • Laine non mulesing free • Laine Angora • Mohair non RMS • Duvet et plume non RDS • Cuir et peaux non issues de l'agroalimentaire • Fourrure — • L'utilisation de techniques de sablage et de permanganate de potassium est interdite • Coton ouzbek, syrien, tadjik et turkmène interdit

Cette liste peut être revue en fin de saison, prenant en compte les évolutions du marché

Une politique matières a également été rédigée au niveau du Groupe MF Brands. Ce document permet de donner une orientation claire à tous les partenaires commerciaux sur les positions adoptées par les marques pour les matières premières et les règles en termes de production.

Notre objectif est d'atteindre 80 % de produits Aigle for tomorrow en 2027 et 100 % en 2030. Afin de réaliser ce défi, nous déployons des actions pour réunir les équipes Collection autour d'un projet commun :

- ➡ **Le suivi et partage de l'évolution du taux de produits Aigle for tomorrow à chaque saison.**
- ➡ **La sensibilisation et la formation des équipes Collection à travers des réunions régulières sur des sujets RSE à propos des nouvelles réglementations autour du produit ou encore sur la mise en place de nouveaux processus.**
En 2025 par exemple :
 - Présentation de notre nouvel outil de mesure d'impact et explication de plusieurs Analyse du Cycle de Vie (ACV) de produits iconiques Aigle afin de montrer le rôle et l'impact de leurs métiers dans celui de nos collections.
 - Sensibilisation sur la communication responsable et sans greenwashing et le cadre réglementaire associé avec des études de cas pour mieux comprendre les bonnes pratiques.
 - Deux formations à l'éco-conception visant à établir un socle commun de connaissance pour nos équipes Collection en France et en Asie.
- ➡ **En 2024, une tissuthèque a été mise en place afin de mutualiser plus de matière entre nos équipe Europe et Honk Kong pour ainsi faciliter le travail des équipes.**

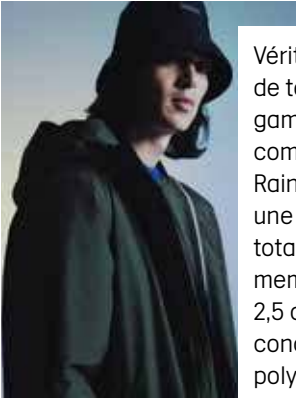


En 2025, la part de produits Aigle for tomorrow s'élève à 69%
avec : 71 % pour la saison d'été
69 % pour la saison d'hiver

Voici deux exemples de produits Aigle for tomorrow élaborés en 2025 :



La Fulfeel Low, nouvelle botte 2025, intègre une tige et une bande arrière en caoutchouc 100 % recyclé, une semelle à 20 % recyclée, pour une composition totale estimée à 80 % de caoutchouc recyclé issu de nos chutes de production.



Véritable concentré de technologie, la gamme de parkas compactables RainPack Warm allie une imperméabilité totale grâce à la membrane MTD¹⁴ 2,5 couches et une conception 100 % en polyester recyclé.

¹² SS24 : Spring Summer 2024, cela correspond à notre collection Printemps-Été 2024.
¹³ FW24 : Fall Winter 2024, cela correspond à notre collection Automne-Hiver 2024.
¹⁴ MTD (Micro Tech Development) : membrane imperméable, respirante, coupe-vent et déperlante développée par Aigle.



Nous sommes membre de Textile Exchange, une organisation mondiale à but non lucratif, qui certifie et garantie les matières que nous utilisons. Textile Exchange a développé les programmes de certification tels que GOTS, OCS, GRS, RWS ou encore RDS. Notre référentiel Aigle for tomorrow s'appuie sur ces programmes.

Indicateur	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections - références coloris (en %) – moyenne pondérée saisons été et hiver	48 %	56 %	69 %

Le choix des matières premières est une première étape dans notre démarche d'éco-conception. Sur la partie spécifique au PRODUIT de notre roue de l'éco-conception textile, 4 piliers ont été identifiés pour initier la démarche :

01

DÉFINIR ET CONSOLIDER UN SOCLE DE PERMANENTS

RATIONALISER ET MUTUALISER LES MATIÈRES & LE PARC FOURNISSEURS

02

PRIVILÉGIER DES MATIÈRES ENGAGÉES

03

GARANTIR DES PRODUITS DE QUALITÉ

ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX USAGES

04

FORMER, ÉVEILLER, EMBARQUER

POUR QUE CHACUN, PARTOUT, FASSE SA PART



En 2024, à la suite des échanges avec le comité de mission, nous avons fait évoluer notre démarche d'éco-conception en développant une roue intégrant l'ensemble du cycle de vie des produits, de la conception à l'usage, en passant par la fabrication, le transport et la distribution.

En 2025, cette approche a été renforcée par le déploiement de l'outil Carbonfact, qui nous permet d'exploiter nos données de manière plus précise et plus granulaire. Cette analyse approfondie constitue un levier clé pour la réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV) par produit et pour une évaluation plus fine de leurs impacts environnementaux. Carbonfact constitue en effet un outil permettant d'évaluer, de manière structurée et itérative, l'impact des choix d'écoconception sur les émissions carbone de nos produits.

Ce projet bénéficie d'une subvention de l'ADEME pouvant atteindre 29 000 € et qui sera versée à l'issue du projet. Cette subvention permet d'aller plus loin dans notre démarche grâce à l'organisation de workshops et d'ateliers menés avec Carbonfact, afin de réaliser un diagnostic approfondi d'éco-conception, d'identifier de nouveaux leviers d'action et d'enrichir notre feuille de route.

FOCUS SUR L'USAGE DES PFAS DANS NOS COLLECTIONS

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont des molécules hydrophobes pouvant être utilisées dans les apprêts des tissus imperméables ou déperlants.

Considérées comme nocifs pour l'environnement, nous avons décidé dès 2022 de travailler sur leur réduction ou leur substitution dans les tissus de nos collections en anticipation de la législation française qui interdit les PFAS à compter du 1er janvier 2026. Ce travail est passé par la formation de nos équipes : deux formations techniques ont été données en 2024. Nous avons également développé une politique de tests sur nos produits afin de s'assurer de l'absence de PFAS.

Aigle est maintenant pleinement conforme aux cadres législatifs et réglementaires applicables sur le sujet.



FOCUS SUR NOTRE PRODUIT PHARE : LES BOTTES FABRIQUÉES EN FRANCE

Depuis sa création en 1853, Aigle est réputé pour ses chaussures et bottes confectionnées en partie à base de caoutchouc naturel. Nos bottes iconiques sont réalisées dans notre manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne.

En 2025, nous avons produit en France 464 000 paires de bottes.

La matière première : le caoutchouc naturel

Notre laboratoire a élaboré un mélange appelé « gomme », conçu en partie à base de caoutchouc naturel et dont la recette est tenue secrète depuis plus d'un siècle. Le caoutchouc naturel apporte des caractéristiques techniques indispensables, comme la robustesse, la résistance à l'abrasion ou encore la souplesse.

Le caoutchouc naturel est une matière d'origine végétale, provenant de la transformation du latex de l'arbre hévéa. Un arbre produit en moyenne un demi-verre par jour. Un peu moins de 2 kg de caoutchouc sont nécessaires à la fabrication d'une paire de botte.

Nos fournisseurs de caoutchouc sont principalement situés au Vietnam.

La labellisation « ORIGINE FRANCE GARANTIE »

Nous défendons un savoir-faire tricolore : notre manufacture est la seule usine de fabrication à la main de bottes en caoutchouc en France. 273 personnes sont impliquées dans la conception de nos bottes.

Les bottes fabriquées à Ingrandes-sur-Vienne sont labellisées Origine France Garantie depuis 2016. Ce label, renouvelé avec succès en 2024, nous permet de poursuivre notre engagement en faveur de la promotion du savoir-faire français.



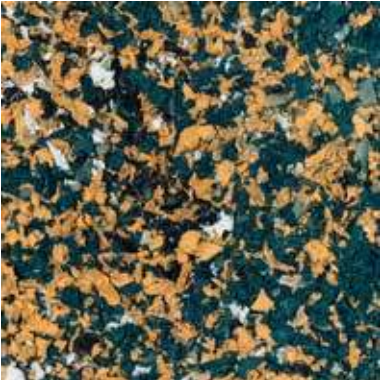
La récupération de nos chutes de caoutchouc

Afin de limiter notre consommation de matière première et nos déchets, nous réduisons au maximum la perte tout au long de la chaîne de production de nos bottes.

Ainsi, nous avons mis en place un processus de récupération des chutes de caoutchouc non vulcanisées (c'est-à-dire non chauffées).

Ces chutes sont renvoyées à nos fournisseurs pour être réinjectées dans leur mélange. La gomme obtenue nous sert alors à concevoir différentes parties de la botte, notamment la tige¹⁵ et les renforts.

Les chutes de doublures, composées de tissu et de caoutchouc non vulcanisé, sont quant à elles préalablement broyées puis réinjectées dans une gomme spécifique destinée à réaliser les semelles intérieures.



Le taux de matière recyclée par paire de bottes oscille entre 30 et 35 %.

Le caoutchouc recyclé est donc utilisé :

- ➡ 1. Dans nos tiges (mélange extérieur visible) – entre 15 et 20 % de mélange de caoutchouc recyclé.
- ➡ 2. Dans nos renforts - 90 % de mélange de caoutchouc recyclé.
- ➡ 3. Dans nos semelles intérieures, sous la première de montage – 100 % recyclé (mélange textiles et caoutchouc).



Mélanges extérieurs (partie visible externe)
20 % en poids de mélange de caoutchouc recyclé

Renforts
90 % en poids de mélange caoutchouc recyclé

Semelle premières (première de montage)
50 % minimum de textiles recyclés (chutes de doublures)

¹⁵ La tige est la partie supérieure de la botte qui recouvre le pied.



NOTRE POLITIQUE QUALITÉ

Chez Aigle, notre priorité est de concevoir des produits de qualité et d'assurer la satisfaction de nos clients.

Concernant la production de nos bottes Made in France dans notre manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne, nous effectuons différents tests qualité :

- ➔ **Sur la matière entrante et certains composants à réception, par échantillonnage.**
- ➔ **Sur les produits semi-finis lors de la production en usine, notamment sur les doublures et les tiges.**
- ➔ **Sur les produits finis : 100 % de nos bottes subissent un contrôle manuel d'étanchéité et visuel.**

Pour le reste de nos produits, nous effectuons différents contrôles qualité en sortie d'usines, à réception en entrepôt et avant expédition. Nous sommes exigeants pour le choix de nos matières en amont de la création des produits, notamment pour les matières techniques, qui doivent assurer une fonctionnalité irréprochable à nos clients. Nous faisons confiance à des fournisseurs reconnus pour leur technicité et leur innovation.

Nous effectuons également des tests complémentaires sur nos nouveautés en phase de développement : tous les modèles MTD et Gore-Tex® subissent des tests douche pour valider leur étanchéité. Le test dure 10 minutes sous une pluie très intense, avec un débit de 13 litres / minute. Il équivaut à rester 25 minutes sous la pluie la plus importante recensée dans le monde (Inde 1995) ou encore 7 heures sous la pluie la plus forte tombée à Paris (1873).

Afin de toujours améliorer la qualité de nos produits, nous avons pour ambition de revoir progressivement nos standards qualité et d'améliorer la communication avec nos fournisseurs sur ce sujet.

NOS FOURNISSEURS

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ SOCIALE

Éthique

Afin de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains chez ses fournisseurs, Aigle a défini des critères d'exigence et de transparence qui s'appliquent à l'ensemble de ses partenaires, partagés dans son Code de conduite, revu en 2023 au niveau du Groupe MF Brands (anciennement appelée Charte éthique au sein de Aigle). Il est diffusé auprès de tous nos fournisseurs de rang 1¹⁶ afin d'encadrer les achats de produits finis et ceux de matières premières pour les bottes fabriquées dans notre manufacture. Par ailleurs, des règles d'achat du Groupe MF Brands (politique de référencement, d'audits environnementaux et sociaux, risque pays, ...) ont été définies en 2025 et appliquées par toutes les marques du Groupe, dont Aigle.

Depuis 2024, le Code de conduite n'est plus seulement diffusé auprès de nos fournisseurs mais également auprès de nos usines. Il est diffusé auprès de tous nos fournisseurs et usines de rang 1¹⁴ afin d'encadrer les achats directs de produits finis.



Nous sommes également signataires du Pacte Mondial (Global Compact), initiative des Nations Unies, qui vise à promouvoir auprès des entreprises des principes relatifs aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ainsi, notre Code de conduite est aligné avec ces principes.

En 2024, 99 % de nos fournisseurs et usines de rang 1 étaient signataires de notre Code de conduite. En 2025, nous avons atteint notre objectif de 100%.

¹⁶ Nos fournisseurs de rang 1 correspondent à nos fournisseurs direct, auprès desquels nous passons nos commandes de produits finis.

Audits sociaux



Afin de garantir la conformité sociale des usines dans lesquelles nos produits sont confectionnés, Aigle a mis en place une politique d’audit social auprès des usines de rang 1, basée sur les normes et réglementations internationales en matière de droit de l’Homme. Nous acceptons deux référentiels : Initiative for Compliance and Sustainability (ICS) et la Business Social Compliance Initiatives (BSCI).

Des cabinets d’audits indépendants évaluent et auditent, selon les normes ICS et BSCI, les conditions de travail dans nos usines tout en les aidant à construire des plans d’actions correctives.

Dans une démarche de progrès continu, les audits sociaux permettent à Aigle d’accompagner ses usines partenaires dans la mise en place d’actions correctives lorsque des non-conformités ont été identifiées.

En 2025, une nouvelle vague d’audits a été lancée notamment pour les usines dont les audits réalisés en 2023 devaient être actualisés, en effet les standards ICS et BSCI stipulent qu’un audit n’est valable que pour une durée maximum de 2 ans, cette durée étant fonction du niveau de conformité du dernier. 44 audits ont ainsi été renouvelés parmi 92 usines actives, soit 48%. A la suite de ces audits, des plans d’actions ont été proposés pour aider les usines à résoudre les non-conformités constatées. Les résultats seront visibles dans les mois à venir.

100 % de fournisseurs et d’usines de rang 1 ont un audit valide (c’est-à-dire ayant une ancienneté de 2 ans maximum) au cours de l’année 2025¹⁷, nous avons atteint l’objectif fixé pour 2025.

Parmi nos usines de rang 1 avec un audit valide, 77% ont été évaluées avec un score minimum de B80 % selon la notation ICS ou B selon BSCI, soit un niveau de conformité sociale répondant aux exigences que Aigle s’est fixé.

Nous avons atteint notre objectif de 70% en 2025 et nous continuons l’accompagnement de nos fournisseurs et usines qui ne sont pas au niveau de conformité attendu à date et le renforcement du lien de partenariat.

Indicateurs ▲	Résultats 2023	Résultats 2024	Résultats 2025
Part de fournisseurs et d’usines de rang 1 signataires de notre Code de conduite	84 %	99 %	100 %
Part des usines de rang 1 avec un audit social valide au cours de l’année N	49 %	80 %	100 %
Part des usines rang 1 avec un audit social valide au cours de l’année N notée minimum B > 80 selon ICS ou B selon BSCI	67 %	68 %	77 %

¹⁷ On parle d’un audit valide quand la dernière note obtenue est encore dans une période de validité : 2 ans pour les notes ICS A - B >80, 1 an pour les notes ICS C, 6 mois pour D - E<60.

Audits environnementaux

En 2025, la poursuite du travail de connaissance et de cartographie de notre chaîne d’approvisionnement a permis d’obtenir des informations essentielles. Dans ce cadre, nous avons collecté des données environnementales auprès de nos usines stratégiques, définies selon deux critères afin de couvrir les partenaires ayant le plus d’impact sur notre empreinte carbone :

- ➡ Les fournisseurs produisant nos catégories phares et les plus émissives à savoir les parkas et la polaire.
- ➡ Les fournisseurs dont la production annuelle pour Aigle atteint au minimum 40 000 pièces.

L’objectif de ces diagnostics est de renforcer la qualité et la fiabilité des données relatives à la consommation d’énergie et à l’usage de l’eau de nos usines de rang 1. Ces analyses s’appuient principalement sur des données déclaratives issues des plateformes HIGG¹⁸ et ICS¹⁹, afin d’obtenir une vision harmonisée et comparable de la performance environnementale de nos confecteurs. Elles constituent un levier essentiel pour renforcer la conformité environnementale, améliorer la qualité des données déclaratives et répondre aux exigences croissantes en matière de transparence et de maîtrise des impacts dans la chaîne d’approvisionnement. Parmi les 20 usines stratégiques établies, nous avons pu collecter les données de 50% d’entre elles sur leurs consommations 2024. L’objectif pour 2026 est d’obtenir les consommations sur 2025 de 100% de ces usines.

TRAÇABILITÉ ET TRANSPARENCE

La traçabilité de notre chaîne d’approvisionnement et la transparence auprès de nos clients sont des éléments déterminants de notre stratégie Aigle for tomorrow pour avoir une vision précise et maîtriser les risques environnementaux et sociaux de notre chaîne de valeur (droits humains et biodiversité), mais aussi pour collecter des données plus précises pour nos analyses d’impact produit.

Le déploiement à grande échelle de notre outil s’avère complexe et nous avons constaté des pistes à améliorer afin d’avoir une plus large diffusion du projet : en affinant la qualité des données et en formant davantage nos fournisseurs sur le projet.

Aigle est en conformité avec les obligations de la loi AGEC : nous partageons les trois pays de réalisation des opérations de fabrication sur 100 % de nos fiches produit disponibles sur notre site internet.

Améliorer notre transparence vis-à-vis de nos consommateurs se matérialise également par la présence de QR code sur une partie de notre collection (60% de nos références coloris en 2025) avec ces mêmes informations ainsi que des précisions sur nos engagements RSE. L’objectif étant d’avoir 100% de nos produits équipés de QR code d’ici septembre 2026.

Le déploiement d’une traçabilité complète jusqu’à la matière première s’est avéré complexe pour plusieurs raisons : les chaînes de valeur dans le monde du textile ne sont pas linéaires, nos produits sont multi-composants, les outils technologiques actuels proposés pour tracer ne sont pas entièrement matures et il faut que nos fournisseurs soient très impliqués dans le projet.

Pour renforcer l’engagement de nos fournisseurs dans ce projet structurant, une démarche d’intégration progressive à la plateforme de traçabilité a été déployée. En 2025, 15 % de nos fournisseurs avaient rejoint ce dispositif, marquant une première étape significative. En effet, l’accompagnement de nos fournisseurs dans la saisie des informations au sein de notre outil de traçabilité a permis de collecter des données environnementales relatives à nos usines de rang 1 et au-delà, renforçant ainsi la transparence et la conformité de notre chaîne d’approvisionnement.

Les prochaines saisons verront une accélération du déploiement afin d’aller plus loin dans la transparence, la maîtrise des risques, la conformité globale de nos partenaires et ainsi de consolider la maîtrise de notre chaîne d’approvisionnement.

¹⁸ HIGG : Plateforme d’évaluation environnementale et sociale développée par la Sustainable Apparel Coalition, utilisée par les acteurs du textile pour mesurer et comparer la performance de leurs usines.
¹⁹ ICS : Initiative for Compliance and Sustainability, est un programme collectif qui évalue la conformité sociale et environnementale des usines au travers d’audits harmonisés utilisés par de nombreuses entreprises européennes.

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX USAGES CIRCULAIRES

Chez Aigle, la circularité repose avant tout sur la durabilité de nos produits, qui constitue le premier levier pour prolonger leur usage. Dans cette continuité, nous développons des services destinés à allonger la durée de vie des pièces, soit en augmentant leur durée d'utilisation par client, soit en multipliant les utilisateurs successifs d'un même produit.

Depuis plusieurs années, nous mettons à disposition des solutions de réparation, de seconde main et de collecte des vêtements usagés.

Ainsi, en 2025, nous avons poursuivi les initiatives lancées pour allonger la durée d'usage des produits.

LA RÉPARATION



Depuis 2023, nous collaborons avec Green Wolf, spécialisé dans la réparation des vêtements d'outdoor et techniques, notamment les parkas, un produit au cœur de notre business et de nos collections, pour nous accompagner dans un objectif : allonger la durée de vie de nos parkas face aux détériorations physiques en proposant un service de réparation de qualité.

En octobre 2024, nous avons étendu notre offre de réparation à tous nos magasins en propre. Nous récupérons des chutes de matières et des accessoires (zip, boutons pression) de nos produits que nous fournissons à Green Wolf pour optimiser notre service. En 2025, 134 réparations ont été réalisées.

Le déploiement de notre service de réparation à notre site e-commerce est à l'étude, tout comme auprès de nos boutiques affiliées dans un second temps.

LA SECONDE MAIN

Depuis sa création en 2020, notre plateforme de seconde main, « Second Souffle », nous permet d'encourager nos clients à augmenter la durée de vie de leurs produits Aigle. Créées pour résister dans le temps, nos pièces sont adaptées à la seconde main.

Aigle propose à ses clients de reprendre les vêtements et bottes qu'ils ne portent plus et de bénéficier en échange de bons d'achat, valables sur Aigle.fr, en boutiques et sur Second Souffle. Chaque produit reçu par Aigle est nettoyé et reconditionné avant d'être proposé à la vente sur la plateforme.

En 2025, nous avons collecté 797 produits, soit une baisse de 44% qui s'explique par la refonte du modèle de dépôt des produits et la baisse de communication autour de notre plateforme de seconde main. Le marché de la seconde main est particulièrement concurrencé par la présence de plateformes en ligne dédiées. Le modèle économique de Second Souffle nécessite une refonte approfondie afin d'être repensé et réévalué de manière globale.

Indicateur ▲	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Nombre de produits Aigle collectés via Second Souffle	1 131 produits	1 403 produits	1 434 produits	797 produits

LA COLLECTE DE PRODUITS USAGÉS EN MAGASIN

Depuis octobre 2020, Aigle propose à ses clients de rapporter en boutique les vêtements et chaussures usagés dont ils ne veulent plus et qu'ils ne peuvent pas revendre sur notre plateforme.

Notre objectif est de sensibiliser nos clients aux pratiques de tri et de permettre aux produits textiles d'être correctement pris en charge pour leur fin de vie. Notre prestataire collecte, tri et oriente les vêtements et chaussures collectés vers le bon flux de fin vie : seconde main, recyclage ou revalorisation énergétique en dernier recours.

Depuis 2025, cet indicateur n'est plus suivi dans nos objectifs chiffrés, mais le service reste disponible dans l'ensemble de nos boutiques. Au total, 57 points de collecte étaient opérationnels en 2025, dont 26 équipées spécifiquement d'une box de collecte.

Parallèlement aux actions menées en France en faveur de la circularité, nos équipes en Asie ont également poursuivi le développement d'initiatives locales. À Hong Kong, un partenariat avec l'organisation Redress a été déployé notamment dans le cadre du "Get Redressed Month", invitant les clients à déposer des vêtements dans l'ensemble de nos magasins.

En Chine, un projet de collecte et d'upcycling, mené avec l'entreprise Flying Ant, est en cours de structuration et sera déployé en 2026.



02. PLANET



Depuis toujours, Aigle encourage ses clients à se reconnecter à la nature. Aujourd'hui, cette nature est menacée par le changement climatique. Pour être en adéquation avec ses engagements, Aigle se doit d'être à la hauteur des enjeux environnementaux. Nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone, à valoriser au maximum nos déchets mais aussi à soutenir des initiatives en faveur de la biodiversité.

NOS ACTIONS POUR LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION CARBONE ALIGNÉS AVEC L'ACCORD DE PARIS

Nous avons pris des engagements de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) sur toute notre chaîne de valeur, avec une trajectoire alignée aux 1,5°C²⁰, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Concrètement, cela veut dire que nous avons comme objectifs, d'ici 2030 :

- ➡ Une réduction de 46,2 % d'émissions de GES sur nos activités propres en valeur absolue (scopes 1 & 2) versus 2019.
- ➡ Une réduction de 55 % d'émissions de GES par produit acheté (scope 3) versus 2019.



Ces objectifs ont été officiellement validés en 2023 par le SBTi (Science Based Targets initiative), un organisme international qui valide l'alignement des objectifs de réduction des gaz à effet de serre des entreprises aux préconisations scientifiques dressées lors de l'Accord de Paris.

NOTRE EMPREINTE CARBONE

Afin d'avoir une vision claire sur nos principaux postes d'émissions, il est nécessaire de calculer régulièrement notre empreinte carbone. Ce diagnostic donne un état des lieux sur une année de toutes nos émissions directes et indirectes des GES en "tCO₂e = tonne équivalent CO₂" sur les scopes 1, 2 et 3.

- ➡ Les scopes 1 et 2 correspondent aux émissions de nos activités propres (consommations d'énergie de notre siège, de notre manufacture, de nos boutiques par exemple).
- ➡ Le scope 3 correspond aux émissions de toute notre chaîne de valeur en amont et en aval de nos activités (achat de produits finis, transport et distribution jusqu'au client final etc.).

L'évolution continue des cadres réglementaires français et européens nous conduit à adapter notre reporting et à élargir progressivement notre périmètre afin d'anticiper l'entrée en vigueur de nouvelles exigences, notamment la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Ainsi, à partir de 2025, nous avons choisi d'aligner notre périmètre de reporting environnemental au reporting financier. Cela signifie que nous comptabilisons à présent 100% des émissions de notre filiale en Chine. En effet, la Chine étant une Joint-Venture à 50%, nous ne prenions, jusqu'à présent, que 50% de ses émissions. Cela n'a pas d'impact sur la collecte de données, car nous collections déjà 100% des informations de nos activités en Chine, mais simplement sur la part des données finales prises en compte.

²⁰ On parle ici de la trajectoire limitant le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle (fin 18^e siècle).

L’empreinte carbone 2024 de Aigle a été finalisée en mars 2025 par le cabinet qui nous accompagnait depuis 2022. En mai 2025, nous avons fait le choix d’un nouvel outil de calcul d’empreinte carbone, Carbonfact, nous permettant, entre autres, d’affiner ce calcul grâce à un niveau d’analyse plus granulaire. Ce rapport présente les 2 calculs comparés de l’empreinte carbone 2024, basés sur des méthodes différentes.

Par ailleurs, l’empreinte 2024 intègre désormais 100 % du périmètre Chine. Le recalcul n’est réalisable qu’à partir de cet exercice, les données disponibles étant, à compter de 2024, suffisamment précises et fiables pour permettre une consolidation robuste.

À partir de 2025, le calcul de l’empreinte carbone se fera de manière exclusive avec le nouvel outil.

Concernant l’empreinte carbone 2024, voici les résultats :

Méthode 1
(Empreinte carbone publiée en 2025) :
TOTAL²¹ = 82 290 tCO₂e
Scope 1 & 2 = 2 556 tCO₂e
Scope 3 = 79 734 tCO₂e

Méthode 2
(Empreinte carbone recalculée avec Carbonfact) :
TOTAL = 52 817 tCO₂e
Scope 1 & 2 = 2 301 tCO₂e
Scope 3 = 50 516 tCO₂e

La méthode de calcul entre les deux structures qui ont réalisées ces empreintes carbone est drastiquement différente :

	Méthode 1 (Historique)	Méthode 2 (Carbonfact)
Méthodologie	Facteurs d’émission moyennisés s’appuyant sur des données généralistes	1Alignement avec les normes ISO 14040-44 ²² et le PEFCR Apparel & Footwear ²³
Analyse du cycle de vie	Utilisation d’hypothèses forfaitaires (kgCO2e/produit)	Modélisation des produits étape par étape de fabrication
Composants produits	Application d’un profil moyen par produit (ex: botte)	Détail par composant (botte : semelles, tige, doublure...)
Calcul d’impact	Approche par addition de facteurs d’émissions (facteur produit = fabrication + fin de vie)	Approche par procédés industriels
Matériaux	Standardisation du mix matières des produits	Différenciation des matériaux (distingue caoutchouc, cuir et synthétiques)
Mix énergétique	Utilisation de données moyennes pour les pays	Recours aux mix énergétiques réels des pays
Sources de données	Intègre uniquement des données génériques	Utilisation de données réelles pour nos usines et fournisseurs par exemple
Empreinte produit	Agrégation des données, utilisation de moyennes pour la gamme de produits	Prise en considération de la taille, des couleurs et du multi-sourcing

²¹ Ce chiffre intègre 100% de la Joint-Venture Chine alors que le résultat présenté dans le rapport 2024, ne prenait en compte que 50% de cette entité (71 890 tCO2e), correspondant à notre part du capital.

²² La norme ISO 14040 "Management environnemental - Analyse du Cycle de Vie - Principes et cadre" s'impose comme un repère méthodologique clé. Elle définit le cadre général et les principes méthodologiques de l'ACV, apportant de ce fait une vision stratégique et un cadre, tandis que la norme ISO 14044 détaille les exigences techniques, les procédures et les méthodes de calcul, permettant une mise en œuvre opérationnelle.

²³ Le PEFCR Apparel & Footwear est la méthode de l'Union Européenne de calcul d'empreinte environnementale du produit.

La nouvelle évaluation, basée sur un périmètre intégrant 100% de la Chine, présente un niveau d’émissions significativement plus faible - en effet la baisse s’élève à 36,6% -, principalement en raison d’un recalibrage méthodologique du Scope 3 avec une évaluation plus fine des postes suivants :

- Achats de produits et services
- Déchets générés par les opérations
- Transports et logistique
- Franchises/affiliés

En ce qui concerne les achats de biens et services (soit nos produits finis en grande majorité) dont l’impact connaît une baisse de 39,7%, la méthodologie a été profondément restructurée :

- Passage de facteurs d’émissions généraux agrégés par produit à une modélisation détaillant les étapes par produit, matière et fournisseur.
- Réduction des surallocations liés à des facteurs génériques peu représentatifs des réalités industrielles.
- Meilleure différenciation géographique et prise en compte des chaînes de fabrication réelles.

Le reste du scope 3 connaît une baisse majeure sur les 3 éléments suivants :

- Déchets opérationnels
- Transport et distribution aval
- Franchises / affiliés

Les évolutions observées proviennent essentiellement d’une amélioration de la qualité des données et du renforcement des paramètres méthodologiques. Les scénarios de gestion des déchets sont désormais plus proches de la réalité, le périmètre du transport et de la distribution aval a été clarifié pour éviter les doublons, et le périmètre appliqué aux franchises a été recentré pour réduire les extrapolations.

Les autres postes présentent une diminution modérée, notamment les biens d’équipement, le transport et l’énergie amont, ainsi que l’utilisation des produits vendus. Cette évolution s’explique par des hypothèses de durée de vie désormais mieux calibrées, une modélisation des transports renforcée et des scénarii d’usage alignés sur les pratiques actuelles. À l’inverse, certaines hausses ciblées apparaissent, liées à une couverture élargie et à une représentation plus fidèle de la réalité, concernant les actifs loués amont, la fin de vie des produits, les déplacements professionnels et les trajets domicile travail.

En somme, ce nouvel outil nous permet une exploitation de nos données réelles plus précises, d’affiner notre empreinte par produit étape par étape, composant par composant, matière par matière incluant les certifications que nous utilisons²⁴. Il nous permettra également d’assurer un suivi précis des efforts d’éco-conception de nos produits et des impacts de nos décisions sur les différents postes de l’empreinte carbone²⁵.

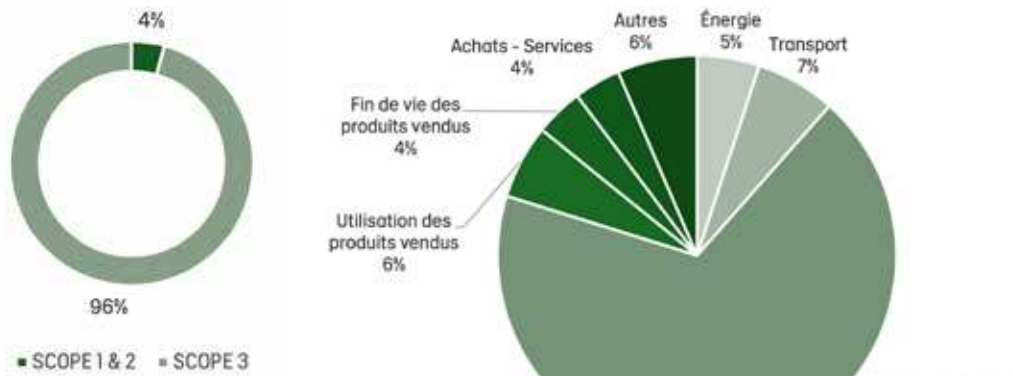


Le calcul de l’empreinte carbone 2025 est en cours de réalisation et le résultat sera communiqué courant 2026 sur notre site internet²⁶. Les délais de parution de ce rapport ne nous permettant pas pour le moment de partager l’empreinte 2025 ici.

²⁴ Tableau des certifications utilisées page 25.

²⁵ Compte tenu de l’évolution méthodologique en cours, nous prévoyons de redéposer nos objectifs de réduction auprès de la SBTi dans un délai de deux ans, une fois la méthodologie stabilisée et consolidée)

²⁶ Page Engagements



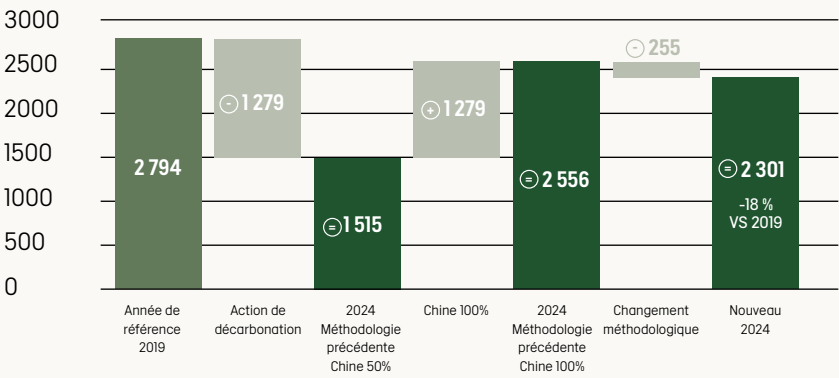
Entre 2019 et 2024, les émissions des scopes 1 et 2 ont diminué de 45,8% à périmètre constant. A méthodologie identique et en intégrant la Chine à 100% : la baisse est de 9%. Avec notre nouvel outil, le périmètre intègre 100% des émissions Chine et recours à une méthodologie différente : la baisse est de 18% par rapport à 2019.

Cette diminution est principalement due à plusieurs actions sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne :

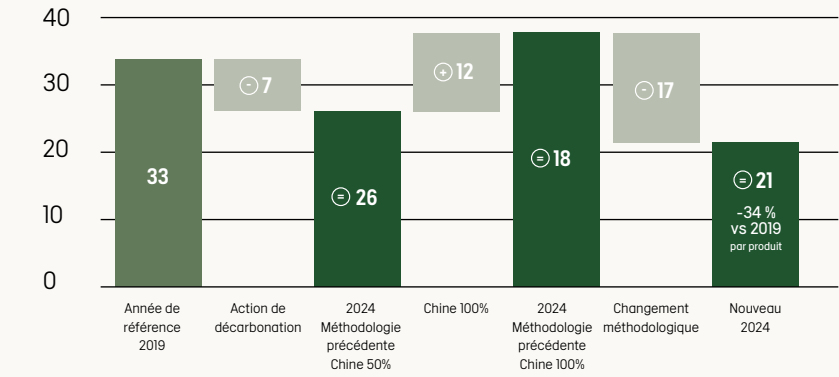
- ➡ La mise en place de panneaux photovoltaïques finalisée en 2024 (première année complète en 2025).
- ➡ L'installation des pompes à chaleur en 2023.
- ➡ La réduction du gaz naturel utilisé aux calandres, grâce à l'installation de thermostats électriques en 2023.

Les émissions de scope 3 ont quant à elles diminué de 34% par produit (-19% hors changement méthodologique et de périmètre). Au vu des changements méthodologiques, l'impact le plus représentatif est en effet le scope 3 par produit.

Émissions Scopes 1 & 2



Émissions Scope 3



Indicateurs	Objectifs	2023	2024 ISO	2024 CARBONFACT
Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019 (en valeur absolue)	- 46,2 % en valeur absolue (scopes 1 et 2) d'ici 2030	Scope 1 : 1 276 tCO ₂ eq Scope 2 : 410 tCO ₂ eq -40 % en valeur absolue vs 2019	Scope 1 : 1 098 tCO ₂ eq Scope 2 : 417 tCO ₂ eq Soit -46% en valeur absolue vs 2019	Scope 1 : 1 472 tCO ₂ eq Scope 2 : 829 tCO ₂ eq -18 % en valeur absolue vs 2019
Émissions de gaz à effet de serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019 (par produit acheté)	- 55 % par produit acheté (scope 3) d'ici 2030	Scope 3 : 79 666 tCO ₂ eq -9 % par produit acheté vs 2019	Scope 3 : 70 376 tCO ₂ eq -19 % par produit acheté vs 2019	Scope 3 : 50 516 tCO ₂ eq -34 % par produit acheté vs 2019

Notre plan de décarbonation

Les 3 grandes actions de décarbonation identifiées pour atteindre nos objectifs se concentrent sur les postes d'émission les plus significatifs de notre empreinte carbone dont nous avons la maîtrise :

- ➡ Réduire les émissions de GES liées à la fabrication de nos produits.
- ➡ Réduire les émissions de GES liées à nos transports.
- ➡ Réduire nos émissions de GES liées aux consommations énergétiques au siège de Paris, dans nos boutiques, sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne et dans nos usines de rang 1.

Le plan de décarbonation du scope 3 de Aigle a été élaboré en collaboration avec le cabinet Utopies. Notre trajectoire climatique a été déposée auprès du SBTi en 2022 et fixe un objectif de réduction de 55 % de nos émissions indirectes d'ici 2030. Pour atteindre cette trajectoire, plusieurs leviers structurants seront activés au cours des prochaines années :

- ➡ Transformation matière et éco conception avec la poursuite de la transition vers les produits Aigle for tomorrow pour nos catégories les plus émissives. Les parkas et polaires constituent les premières familles concernées, suivies par les pantalons et les chemises.
- ➡ Amélioration de la performance énergétique de nos fournisseurs stratégiques, appuyée par un dispositif renforcé de traçabilité. Cette démarche inclut la réalisation progressive de diagnostics environnementaux auprès de nos fournisseurs principaux afin de mesurer leur consommation énergétique, leurs usages de l'eau et d'identifier les leviers de réduction prioritaires. Les données recueillies sont intégrées dans Carbonfact, notre outil de mesure d'impact carbone, permettant d'affiner nos analyses d'empreinte, d'améliorer la précision de nos modélisations et de piloter plus efficacement nos impacts.
- ➡ Réduction des emballages professionnels, notamment par l'intégration et le déploiement de solutions d'emballages réemployables afin de limiter nos impacts liés au transport et à la logistique.

Réduire les émissions de GES liées à la fabrication de nos produits

Le calcul d'empreinte carbone de nos produits nous permet de constater que leur impact carbone vient essentiellement de la matière première et de sa transformation.

Pour parvenir à réduire les émissions de GES liées à la fabrication de nos produits, notre principal levier d'action, déjà en cours chez Aigle depuis quelques saisons, est l'intégration de fibres engagées dans nos collections. Nous pouvons citer en particulier les matières recyclées, notamment le polyester recyclé que nous utilisons, qui réduit plus fortement les impacts. Notre objectif est ainsi d'augmenter la part des produits engagés dans nos collections et de progressivement transformer toutes les parties des produits, comme les doublures ou les garnitures.

D'autres pistes sont en cours d'étude pour diminuer l'empreinte carbone de nos produits, telles que la réduction du nombre de prototypes par produit et l'accompagnement de nos plus gros fournisseurs dans leur décarbonation.

Réduire les émissions de GES liées à nos transports

En 2024, l'empreinte carbone de notre fret de marchandises représentait environ 7% des émissions totales de l'entreprise.

Afin de limiter au maximum les kilomètres parcourus, les produits Aigle en provenance de fournisseurs asiatiques à destination des marchés asiatiques sont gérés en flux directs. Les achats réalisés pour les marchés européens sont centralisés dans notre entrepôt d'Ingrandes-sur-Vienne, à côté de notre manufacture. Cette centralisation permet d'optimiser le transport aval par un meilleur remplissage des moyens de transport.

FLUX AMONT

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le transport amont (flux fournisseur vers Ingrandes-sur-Vienne) a le plus fort impact. Nous maximisons le recours au transport par bateau, moyen le moins polluant par distance parcourue.

En 2024, la répartition des moyens de transport pour le flux reçu à Ingrandes-sur-Vienne est la suivante : environ 81 % arrive par bateau, 14 % par la route et 5 % par avion²⁷.

Depuis 2023, nous avons commencé à utiliser le train à la place du camion pour transporter nos marchandises du port du Havre à Ingrandes-sur-Vienne. Cette action se poursuit en 2025, avec 10% de nos livraisons par rail.

FLUX AVAL

Le flux aval correspond au flux de notre site d'Ingrandes-sur-Vienne vers nos clients (nos boutiques, nos partenaires B2B et nos clients particuliers via le e-commerce). Plus de 70 % du volume expédié est à destination de la France, que nous rejoignons majoritairement en camion. Le reste est envoyé vers l'Europe et acheminé principalement par camion ou lorsqu'il s'agit de destinations lointaines, transporté par mer ou air.

Réduire les émissions de GES liées aux consommations d'énergie
Sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne

Le plan de décarbonation a été présenté lors d'un comité de mission par Thibaut Petiet, Directeur Technique et Risques. Il poursuit comme double objectif de :

- ➡ Réduire fortement notre consommation de gaz naturel, ou de lui substituer d'autres types d'énergie.
- ➡ Assurer une production d'électricité via des panneaux photovoltaïques.

L'année 2025 a constitué la première année complète de production d'électricité issue des 2 208 panneaux photovoltaïques installés sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne, dont la mise en service de la dernière tranche de panneaux est intervenue en septembre 2024. L'ensemble de l'installation permet aujourd'hui de couvrir 30 % de la consommation électrique du site, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 85 foyers. Cette production renouvelable contribue directement à la baisse de notre empreinte carbone permettant une réduction de 50 tCO₂e par an.

²⁷ Les matières premières achetées pour la fabrication de nos bottes ne sont pas comprises dans le périmètre. Elles représentaient moins de 1 % en termes de poids total sur l'ensemble des marchandises reçues à Ingrandes-sur-Vienne en 2022. La donnée est calculée selon le poids des marchandises reçues : échantillons et produits finis.

Des pompes à chaleur ont également été mises en place dans notre manufacture, ce qui nous permet de supprimer les aérothermes gaz pour le chauffage. Cela contribue à améliorer les conditions de travail durant les périodes de forte chaleur en climatisant les zones de production. Ce changement engendre une réduction carbone de -491 tCO₂e par an.

Les actions engagées sur 2025 ont permis une baisse de 12% d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2024.

Indicateurs ▲	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Résultats 2025
Consommation d'électricité (en Mwh) – site Ingrandes-sur-Vienne	3 887 MW/H	3 627 MW/H	3 393 MW/H	3 110 MW/H
Consommation de gaz naturel (en Mwh) - site Ingrandes-sur-Vienne	5 833 MW/H	5 010 MW/H	4 133 MW/H	4 575 MW/H
Consommation de fuel (en L) – site Ingrandes-sur-Vienne	17 178 L	20 000 L	23 278 L	16 532 L

Au siège social de Paris

Au siège de Paris, tout le système d'éclairage est sur minuterie et s'allume uniquement pendant les horaires de bureau. Tous les chauffages et lumières sont également éteints la nuit et le week-end depuis mars 2023.

Indicateur ▲	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Consommation d'électricité (en Mwh) – siège de Paris	118 MW/H	104 MW/H	105 MW/H	101 MW/H

Dans nos boutiques

Nos boutiques en propre sont équipées de minuteries qui permettent d'éteindre toutes les lumières trente minutes après leur fermeture.

Indicateur ▲	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Consommation d'électricité (en Mwh) – dans nos magasins	927 MW/H	811 MW/H	699 MW/H	680 MW/H

Nos consommations totales d'électricité s'élèvent à 3 892 MW/H en 2025 et ont diminué d'environ 7 % versus n-1.



NOTRE GESTION DES DÉCHETS

Nous trions et valorisons nos déchets autant que possible et nous suivons mensuellement la quantité produite et collectée.

Sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne

Notre objectif est de trouver une valorisation pour tous les types de déchets : ceux de production tels que des chutes de caoutchouc cru non réutilisables dans notre chaîne de valeur, mais aussi des déchets dangereux ou des déchets plus classiques type cartouches d'encre, déchets alimentaires etc.

En 2025, nous avons comptabilisé 520 tonnes de déchets sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne, dont 56 % est valorisé. Nos principaux déchets sont les cartons et papiers, les rebus de production de bottes et les DIB²⁸.

Indicateurs	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Résultats 2025
Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne (en tonnes)	634 tonnes	619 tonnes	655 tonnes	520 tonnes
Part de déchets valorisés du site de production (en %)	54 %	45 %	59 %	56 %

Au siège social de Paris

Nous collaborons depuis septembre 2023 avec Cèdre qui a comme double ambition de participer à la protection de l'environnement tout en créant des emplois pour des personnes en situation de handicap.

Des poubelles de tri sont à disposition des équipes au sein des espaces reprographie et au rez-de-chaussée dans la cuisine. Aucune poubelle individuelle n'est disponible afin de faciliter le tri.

En 2025, nous avons comptabilisé 1 448 kg de déchets contre 1 933 kg en 2024.

NOTRE GESTION DE L'EAU

Sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne

Nous avons sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne une consommation d'eau nécessaire à la fabrication de nos bottes. Cette ressource est utilisée essentiellement dans les méthodes de refroidissement.

Notre objectif est de surveiller et de diminuer notre utilisation de cette ressource. Ainsi, nous avons mis en place en avril 2023 un plan de comptage pour suivre plus attentivement notre consommation.

Les investissements validés en 2024 nous ont permis de réaliser deux projets pour réduire notre consommation d'eau sur notre site de production en 2025.

Le premier a consisté à supprimer la tour de refroidissement utilisée pour le calandrage nous permettant ainsi d'éliminer un potentiel risque sanitaire, d'améliorer notre efficacité énergétique et de réduire de plus de 1 500 m³ notre consommation annuelle d'eau.

Le second a porté sur nos autoclaves (les fours de vulcanisation), dont le système de refroidissement a été entièrement revu pour désormais fonctionner en circuit fermé, ce qui réduit significativement les besoins en eau tout en permettant de récupérer de la chaleur utile pour la manufacture.

²⁸ Déchets Industriels Banals. Les déchets industriels banals correspondent aux déchets qui ne sont ni inertes ni dangereux et qui ne sont générés ni par les ménages ni par le secteur du bâtiment.

Grâce à ces deux actions, la consommation d'eau du site a été réduite d'environ 40% et un suivi renforcé est désormais en place afin d'identifier rapidement d'éventuelles fuites et de poursuivre les gains d'efficacité.

Indicateur	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Consommation d'eau (en m³) - site Ingrandes-sur-Vienne	13 214 m³	112 707 m³	9 109 m³

POLLUTION DE L'AIR

MAÎTRISE DE NOS ÉMISSIONS DE COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) SUR LE SITE D'INGRANDES-SUR-VIENNE

La fabrication d'une botte exige l'utilisation d'heptane, un solvant qui génère des émissions de COV pouvant entraîner des impacts sur l'environnement et la santé²⁹.

Pour éviter que ces émissions ne polluent l'environnement, des captations sont installées dans les ateliers (systèmes d'aspiration). Ces aspirations sont reliées à des filtres à charbons actifs, qui captent les molécules de COV qui sont retraitées par la suite.

En 2025, la fabrication d'une paire de bottes a émis 48,42 gCOV eq C / paire. Cetta donnée est un peu plus élevée qu'en 2024, car nous avons intégré dans le calcul un taux de rendement de nos charbons actifs.

Indicateur	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée (en COV eq C / paire)	38,13 g COV eq C / paire	40,39 g COV eq C / paire	48,42 g COV eq C / paire

LE SOUTIEN À DES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Historiquement, Aigle a abordé le sujet de la biodiversité sous un angle philanthropique avant d'évoluer en 2024 vers un mécénat en faveur du Club Entreprendre pour la Planète de WWF France. Cette démarche permet de clarifier nos actions et de concentrer notre impact.

WWF



Dans la suite de nos engagements, Aigle est devenue mécène du club Entreprendre pour la Planète de WWF (Fonds Mondial pour la Nature) aux côtés de PME et ETI engagées, en soutenant à hauteur de 50 000 € le Fonds Nature Impact, un projet de préservation, restauration et gestion durable des forêts à haute valeur de biodiversité de France métropolitaine, proposant une coopération inédite entre les acteurs forestiers et le monde économique.



Ce soutien a entre autres été financé grâce à notre adhésion à 1% for the Planet, qui nous engage à donner 1 % de notre chiffre d'affaires annuel généré par deux catégories phares de nos collections. En 2025, l'opération a couvert la chaussure Tenere et les vestes polaires.

²⁹ Les impacts sur la santé sont traités dans la partie Santé et sécurité, dans notre pilier PEOPLE.



En complément des actions menées en France, nos équipes basées à Hong Kong ont poursuivi plusieurs initiatives en partenariat avec WWF Hong Kong, en lien avec les enjeux biodiversité marine et de réduction des déchets plastiques.

Le premier projet vise à soutenir des actions de restauration des récifs coralliens locaux, reposant sur deux volets complémentaires :

- La culture puis la transplantation de coraux élevés en nurserie avant leur réimplantation dans les fonds marins.
- La collecte et la réimplantation de fragments de coraux vivants naturellement détachés, afin d'en améliorer les chances de survie.

Le second projet a été mené dans le cadre de la campagne « Plastic Is Not Fantastic³⁰ » organisée avec WWF Hong Kong. Cette initiative vise à réduire le recours aux plastiques à usage unique en collaborant avec des acteurs locaux, et à orienter les recettes issues de la taxe obligatoire sur les sacs en plastiques du gouvernement de Hong Kong vers des projets dédiés à la protection de la biodiversité.

Au total, la filiale de Hong Kong a reversé près de 25 000€ à WWF Hong Kong, contribuant ainsi aux actions mises en œuvre sur les enjeux biodiversité dans la région.

Projets mis en place

En Chine, Aigle a engagé plusieurs actions en lien avec la biodiversité en collaboration avec la Paradise International Foundation³¹, au travers du projet Paradise, représentant 1% de la surface totale de la Chine.

Dans ce cadre, Aigle a initié un partenariat avec des équipes de rangers intervenant sur cinq sites de conservation en Chine. Leur mission consiste à assurer des patrouilles régulières, prévenir les activités illégales, suivre la faune locale et contribuer au maintien des écosystèmes protégés, un rôle essentiel dans les zones naturelles chinoises, où la conservation civile occupe une place croissante.

Aigle a fourni du matériel adapté au travail des rangers en milieu forestiers. Cet appui logistique vise à renforcer leur capacité opérationnelle lors des patrouilles quotidiennes sur les sites de conservation, et permet de faciliter la réalisation des missions de surveillance des espaces naturels des équipes de terrain. En octobre 2025, Aigle a pris part à une action de sensibilisation organisée dans la réserve naturelle de Jiulongfeng aux côtés des membres de la Paradise International Foundation.

³⁰ Le plastique, ce n'est pas fantastique
³¹ Paradise International Foundation : organisation environnementale à but non lucratif fondée en 2015 à Pékin. Elle se consacre à la protection de sites naturels, à la gestion d'aires de conservation et au soutien des équipes locales de terrain.



03. PEOPLE



Chez Aigle, la performance durable repose avant tout sur les femmes et les hommes qui font vivre la marque. Le pilier People incarne cette conviction : accompagner la transformation, développer les compétences, renforcer l'engagement et construire une expérience collaborateur distinctive.

Aigle agit pour créer un environnement de travail inclusif, responsabilisant et propice au développement des talents, tout en anticipant les évolutions des métiers et des organisations.

Fidèle à ses valeurs, la marque prolonge cet engagement humain par une démarche de solidarité, en soutenant régulièrement des associations et des causes à impact positif.

LE DIALOGUE SOCIAL

Au sein de notre maison, notre politique de dialogue social se traduit par des rapports réguliers avec nos partenaires sociaux – officiels comme plus informels. À l'occasion des instances CSE mensuelles et des commissions sur des thématiques dédiées, nous avons l'occasion d'échanger régulièrement sur les actualités de l'entreprise, les projets et la situation économique dans une démarche de transparence appréciée de nos élus. Les membres élus du CSE³² portent la voix des salariés et la représentation de l'ensemble de nos populations auprès de la Direction (Opérations, Distribution, Corporate) du siège de Paris comme du site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne en passant par nos magasins.

En 2025, 31 réunions se sont ainsi tenues avec les instances représentatives du personnel sur des sujets tels que la santé, la sécurité, les conditions de travail, la restauration collective sur le site d'Ingrandes-sur-Vienne ou encore la mutuelle et la prévoyance. Le nombre de rencontres reste stable par rapport à 2024 (32 réunions) et illustre un climat social établi.

Ces échanges structurés nous permettent également de faire évoluer le cadre de nos règles internes avec par exemple la signature d'un avenant à l'accord Télétravail signé initialement en 2023 négocié avec nos partenaires sociaux en 2025 à l'issue de la commission ad hoc de septembre.

Nous mettons également à disposition de nos collaborateurs un ensemble de services qui sont régulièrement évalués par nos élus. Ainsi par exemple nous avons de nouveau reconduit pour cette année 2025, la cellule d'assistance proposée par notre partenaire FOCSIE. Depuis 2021, une assistante sociale est présente tous les 15 jours à Ingrandes-sur-Vienne pour accompagner les salariés touchés par des difficultés personnelles, financières, sociales ou encore familiales.

³² Comité social économique.

Chez Aigle, le dialogue social s'appuie également sur une écoute active et structurée des collaborateurs. Dans cette logique, une deuxième Enquête Engagement a été déployée cette année auprès de l'ensemble des quatre Maisons du Groupe MF Brands. Elle a suscité une forte mobilisation des équipes Aigle, avec un taux de participation de 97%, en progression par rapport à la précédente enquête menée en 2022, qui avait déjà enregistré 93% de participation.

Cette enquête nous a permis également de confirmer une donnée clé pour Aigle : l'engagement de ses collaborateurs – également en progression sur cette campagne avec un taux d'engagement de 86% et ce dans un contexte de 3 ans de retournement de la marque. Nous sommes donc très fiers de ce résultat.

Ces scores témoignent de l'implication des collaborateurs, de leur attachement à Aigle et de leur souhait de co-construire le futur de la marque. 55% des collaborateurs interrogés en 2025 étaient déjà présents dans l'entreprise en 2022.

L'enquête 2025 a permis d'identifier plusieurs axes de travail, tels que la transmission des informations, la mobilité et les salaires et avantages. L'année 2026 permettra de réfléchir aux plans d'actions et d'amorcer leur mise en place après une fin d'année consacrée au partage des résultats au sein de chaque département et équipe.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET LA FORMATION

En 2025, Aigle a structuré sa politique de développement des compétences autour de 5 orientations stratégiques. Elles visent à accompagner la transformation de l'entreprise, à renforcer l'expertise de ses équipes et à diffuser une culture responsable et durable :

- 1

LEADERSHIP / MANAGEMENT

Accompagner les managers dans l'appropriation des fondamentaux du leadership et de la culture managériale Aigle.
- 2

EXPERTISES MÉTIERS ET TRANSVERSES

Permettre l'acquisition de nouvelles compétences et favoriser leur transmission au sein des équipes.
- 3

FUTURE OF WORK ET EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE

Développer les compétences numériques, linguistiques, oratoires, et en gestion de projet.
- 4

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Garantir la sécurité physique des collaborateurs et renforcer la prévention des risques, y compris informatiques.
- 5

RSE

Former les salariés sur nos piliers, Product, Planet et People, et encourager une prise de conscience face aux enjeux climatiques.

Dans ce cadre, 559 collaborateurs ont été formés en présentiel ou en distanciel en 2025, dont :

- ➡

64 managers Retail via le parcours Leader for Tomorrow.
- ➡

327 collaborateurs sur des formations santé et sécurité.
- ➡

25 collaborateurs sur le développement des compétences en anglais via des cours collectifs.

Par ailleurs, 209 collaborateurs, soit 36% des équipes Aigle en France, ont été formés ou sensibilisés à des sujets RSE, témoignant de la volonté d'ancrer ces enjeux au cœur de l'entreprise.

Aigle poursuit également un investissement fort dans la transmission de son savoir-faire manufacturier, véritable signature de la marque. L'expertise de nos Maîtres bottiers constitue un patrimoine essentiel que l'entreprise s'attache à préserver et à développer. En 2025, 1 103 jours de formation ont été consacrés à la Production, dont 709 jours dédiés au Montage (contre 207 jours en 2024). Cette progression notable s'explique par l'intensification des formations au second semestre, en anticipation de départs et de la mise en service d'un convoyeur à plat.

Dans cette dynamique, Aigle a également renforcé les compétences de ses formateurs internes. 31 formateurs et animateurs ont participé à deux sessions dédiées au feedback, à la communication et à l'assertivité, afin de professionnaliser davantage l'accompagnement des équipes en manufacture..

La masse salariale consacrée à la formation est cette année de 3,08% versus 2,41% en 2024, couplée à une augmentation du nombre de collaborateurs formés en 2025 (559 vs. 511 en 2024).

Indicateurs ▲	Résultats 2023	Résultats 2024	Résultats 2025
Masse salariale consacrés à la formation (en %)	2,35 %	2,41 %	3,08 %
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations	364	511	559
Nombre de jours de formations consacrés au métier de Maître bottier	790	207	709

En 2025, nous avons comptabilisé toutes les heures de formation en Production (8 822,8 heures de formation au Montage, en Préparation, en Finition et aux Séries Limitées), tandis qu'en 2024 seules les heures de formation au Montage étaient comptabilisées. Si nous n'avions pris en charge que les heures de formation au Montage en 2025 (5 871), la masse salariale consacrée à la formation aurait été de 2,55% et non de 3,08%.

En plaçant l'innovation pédagogique au cœur de sa stratégie, Aigle démontre sa capacité à adapter avec agilité ses dispositifs de formation à la diversité de ses métiers et de ses populations tout en alignant le développement des compétences avec les ambitions business de l'entreprise.



L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ

NOS ACTIONS EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Aigle s'est engagé en faveur de l'égalité des chances et de la non-discrimination en signant un Accord Handicap sur la période 2018 – 2020, renouvelé sur la période 2021 – 2023. L'accord ne peut plus être renouvelé (2 accords maximum autorisés) mais nous continuons la sensibilisation en interne.

Des actions concrètes continuent d'être mises en place en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi, d'accueil et d'intégration, de formation ou encore de sensibilisation.

Nous avons également reconduit dans l'accord de négociation annuelle obligatoire pour l'année 2025 le dispositif d'autorisations d'absences rémunérées spécifiques pour cette population mis en place en 2024.

Recrutement

En 2025, deux collaborateurs en situation de handicap ont été recrutés en intérim.

Pour autant, 10 nouvelles reconnaissances ont été portées à la connaissance de l'équipe RH, ce qui témoigne des effets de notre politique de communication au sujet du handicap, ainsi que de l'accompagnement des équipes par notre infirmière du travail et notre assistante sociale.

Insertion, formation et maintien dans l'emploi

En 2025, nous avons procédé à des aménagements sur le plan matériel et organisationnel pour trois collaborateurs.

Cette année s'est inscrite dans la continuité de notre collaboration avec Cap Emploi et nos différents prestataires qui nous accompagnent dans les aménagements de postes.

Sensibilisation, communication et formation des collaborateurs

En 2025, la Mission Handicap a continué à mettre l'accent sur l'information et la présence terrain, afin d'identifier les situations pouvant nécessiter l'appui des parties prenantes internes (infirmière du travail) et externes (assistante sociale).

Dans le cadre de la Semaine Européenne de L'Emploi des Personnes Handicapées, les collaborateurs ont eu l'opportunité de participer à un atelier de réalité virtuelle, permettant de se mettre dans la peau des différentes parties prenantes en entreprise : collaborateur en situation de handicap, collègues, managers.

Il a permis une prise de conscience sur le sujet, et une meilleure compréhension des enjeux autour du handicap et de l'inclusion.

Sur cette même semaine, des permanences sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne – avec la présence de notre infirmière du travail et de notre assistante sociale – ont permis d'échanger avec les collaborateurs afin de leur expliquer comment l'entreprise pouvait les accompagner dans leurs démarches de reconnaissance de handicap.

Fin 2025, notre effectif de travailleurs en situation de handicap s'élève à 41 en France (36 collaborateurs en 2024), ce qui représente 7,58% de nos effectifs (6,65% en 2024).

Indicateur ▲	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap (en %)	4,83 %	6,65 %	7,58 % ³³

³³ Chiffre basé sur les effectifs 2025.

NOTRE INDEX EGALITÉ HOMME-FEMME

Cet index est calculé par le biais de cinq indicateurs compte-tenu de notre effectif :

Indicateur 1	Écart de rémunération entre les femmes & les hommes (/40 points)
Indicateur 2	Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes & les hommes (/20 points)
Indicateur 3	Écart de taux de promotions entre les femmes & les hommes (/15 points)
Indicateur 4	Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année qui suit leur retour de congé maternité (/15 points)
Indicateur 5	Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (/10 points)

Aigle obtient la note de 99/100 points en 2025, soit une note bien au-delà du seuil réglementaire fixé à 75 points par la Loi Avenir Professionnel³⁴. Aigle est fier de ce résultat qui dans la continuité du score obtenu en 2024 identique est révélateur d'une politique de Ressources Humaines qui intègre pleinement le principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

	2023	2024	2025
Indicateur 1	39/40	39/40	39/40
Indicateur 2	20/20	20/20	20/20
Indicateur 3	15/15	15/15	15/15
Indicateur 4	15/15	15/15	15/15
Indicateur 5	05/10	10/10	10/10
TOTAL	94/100	99/100	99/100

³⁴ Rappel des textes législatifs : en dessous de 75/100, l'entreprise a obligation de mettre en place des mesures correctives. Aigle n'est donc pas concerné.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS

Chez Aigle, nous avons des métiers très différents qui entraînent des besoins en matière de santé et sécurité spécifiques, notamment pour les agents logistiques ou de production. Notre objectif est de protéger la santé de tous nos salariés tout en développant notre culture sécurité.

En 2024, nous avons déployé une analyse des postes de travail au niveau de la manufacture – des actions ont été menées comme la mise en place d'enrouleur automatique pour éviter les chutes de plein pied.

Des actions facilitant l'ergonomie ont été déployées en 2025 avec le réaménagement de la ligne de finition diminuant ainsi la répétitivité de certains gestes et mise en place d'un robot supprimant ainsi une opération manuelle répétitive avec un fort risque de trouble musculosquelettiques (TMS).

Indicateurs ▲	Résultats 2023	Résultats 2024	Résultats 2025
Taux de fréquence des accidents du travail	29,26	27,78	27,10
Taux de gravité des accidents du travail	1,1	0,81	1,04

ERGONOMIE AU POSTE DE TRAVAIL

Des aménagements de postes sont régulièrement effectués grâce aux recommandations du pôle HSE et de la médecine du travail. En juin a eu lieu à Paris et Ingrandes-sur-Vienne un atelier d'ergonomie pendant lequel une technicienne de la médecine du travail a partagé des bonnes pratiques pour les postes administratifs. Une solution de porte-documents en carton a ainsi été déployée à Ingrandes-sur-Vienne pour faciliter le passage de l'ordinateur à l'écrit.

LE RISQUE CHIMIQUE

La fabrication des bottes en caoutchouc nécessite l'emploi d'heptane et de stéarate de zinc.

Sur le site d'Ingrandes-sur-Vienne, des mesures d'exposition sont effectuées régulièrement pour vérifier qu'elles sont en-dessous des valeurs limites d'exposition (VLE) pour nos salariés. En 2025, tout comme l'année dernière, 100 % des résultats des mesures sont inférieurs aux VLEP.

Des systèmes d'aspiration et de filtration ont été installées en 2022 sur les postes les plus à risques et permettent de capter et de retraiter les composants chimiques. Certaines opérations de nettoyage sont désormais réalisées à partir de produits biosourcés afin d'éviter l'utilisation d'heptane.

SOLIDARITÉ À TRAVERS NOS DONNS

Aigle soutient 5 associations via des dons réguliers de produits, encadrés juridiquement par des conventions de mécénat.



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

En 2025, à l'occasion d'une demi-journée solidaire, 12 de nos collaborateurs se sont mobilisés aux côtés de la **Croix-Rouge** pour soutenir des actions essentielles : la collecte alimentaire nationale à Ingrandes-sur-Vienne et le tri et l'emballage de cadeaux pour les enfants à Paris.



LES RESTOS DU CŒUR
LES RELAIS DU CŒUR

Afin d'aider les plus démunis, Aigle collabore avec les **Restos du Cœur**. Grâce à nos dons, nous faisons vivre deux piliers des Restos : L'Emploi et l'Aide aux personnes défavorisées.



Fringuette

Créée à l'initiative de bénévoles du Secours Catholique en 1993, l'**Association Fringuette** a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par l'accès à un emploi salarié en insertion autour des activités suivantes : collecte et tri de vêtements de seconde main, vente de vêtements de seconde main, création d'accessoires de mode et retouches couture, etc.



TOURAINES MADAGASCAR

Grâce à l'Association **Touraine Madagascar**, nous participons à l'envoi de containers composés de matériel agricole, d'outillage, de fournitures scolaires, de vélos, vêtements, jouets et vaisselle. Ils sont destinés à la ferme école d'Antsirabe, située dans le secteur d'Antsahasoa.



Atout Solidaire

L'association **Atout Solidaire** est un atelier de "customisation" et une boutique de vente de vêtements cédés par des partenaires industriels du textile. Depuis son ouverture en octobre 2017, Atout Solidaire a reçu plus de 100 salariés en insertion.

Indicateur ▲	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Nombre de pièces données à des associations	13 786 pièces	10 646 pièces	8 911 pièces

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

CADRE REGLEMENTAIRE

La Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF), telle que prévue par l'ancienne rédaction de l'article L. 225-102-1 du code de commerce a été abrogée par l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023. Ainsi, bien que Aigle ne soit plus légalement assujettie à cette obligation, nous avons choisi de maintenir la publication et la vérification de ce rapport dans un cadre volontaire, afin de garantir la transparence et la continuité de nos engagements RSE.

Au moment de la publication de ce rapport, la directive européenne sur le reporting de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive) poursuit sa mise en œuvre progressive. Bien que nous ne soyons pas encore soumis à la directive CSRD, celle-ci étant applicable progressivement à partir de 2024 pour les premières entreprises puis à 2028 pour les autres grandes entreprises après report européen, nous préparons la mise en conformité future en alignant dès à présent notre reporting sur ses exigences.

ORGANISATION DU REPORTING

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière présente les engagements, réalisations et projets de Aigle en matière de RSE pour l'exercice 2025. dénommé ci-après « l'année N ». Pour élaborer celle-ci, nous avons mis en place l'organisation suivante :

- Un protocole de reporting incluant les définitions des indicateurs ainsi que les différentes procédures de collecte et de consolidation des données est actualisé et partagé chaque année avec les contributeurs concernés.
- Les données quantitatives comme qualitatives sont fournies par les contributeurs issus des différentes activités opérationnelles. Ils sont responsables de la fiabilité des informations qu'ils transmettent dans le cadre de cet exercice de reporting.
- L'ensemble de ces informations est ensuite consolidé par la Cheffe de Projets RSE, qui a la charge du processus global : actualisation du protocole de reporting, consolidation quantitative et qualitative des données, organisation des étapes de l'audit et rédaction. Pour cette partie rédactionnelle, elle était accompagnée de la Chargée de Communication Interne et Corporate, de la Responsable RSE et de relectrices.

Nous nous inscrivons dans une démarche de progrès et d'amélioration continue afin de renforcer le processus de reporting en interne et de fiabiliser les données que Aigle communique dans ses rapports extra-financiers. Depuis 2022 des fiches indicateurs reprises d'année en année spécifient la définition de l'indicateur et des éléments clés pour le consolider. La Cheffe de Projets RSE réalise également en amont des audits des contrôles de cohérence des données quantitatives.

Conformément à la réglementation, la présente DPEF a été vérifiée par un Organisme Tiers Indépendant. Les travaux menés ainsi que les conclusions se trouvent à la fin de ce rapport.

PÉRIMÈTRE

Pour cet exercice nous avons en majorité un périmètre Aigle international, incluant le siège social de Paris, le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, nos points de vente en propre, nos filiales européennes (Royaume-Uni, Allemagne) et notre filiale asiatique Aigle Asia Limited. Nous avons pour objectif d'intégrer davantage nos filiales asiatiques (Joint-Ventures Hong Kong

GSM et Aigle China) dans notre reporting extra-financier pour les années à venir.

Le tableau ci-contre récapitule pour chaque type de données le périmètre couvert. Des explications et des précisions supplémentaires pourront être apportées par indicateur, pour spécifier notamment quels sites (points de vente, siège social de Paris, site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne), quels modes d'exploitation (en propre, partenaires) et quels pays ont été inclus dans l'analyse.

MATÉRIALITÉ ET ANALYSE DES RISQUES

Eu égard à notre activité, nous avons considéré que les informations suivantes n'étaient pas pertinentes et ces enjeux n'ont donc pas été intégrés à notre matrice de matérialité : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable, la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives et les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.

La matrice nous a permis de classer les enjeux ESG identifiés en 3 catégories : les enjeux très matériels, les enjeux matériels et les enjeux non matériels.

Certains enjeux matériels ou très matériels n'ont pas pu être inclus dans cette DPEF car récemment intégrés à la stratégie RSE de la Maison.

Les enjeux considérés comme non matériels par nos parties prenantes internes et externes ont été exclus de l'analyse de risques.

Quelques précisions méthodologiques :

- Les risques, opportunités et impacts ont été évalués selon leur poids et leur risque d'occurrence par les parties prenantes.
- Les enjeux dont la matérialité d'impact a été évaluée à 0 sont des enjeux pour lesquels nous manquons de données pour les noter.

En 2023, nous avons fait évoluer notre cartographie des risques grâce aux résultats des entretiens menés dans le cadre de la matrice de double matérialité.

PÉRIODE

Par défaut, les données qualitatives et quantitatives portent pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année écoulée, soit du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les exceptions correspondent à des données sur nos collections qui suivent un rythme saisonnier (Printemps-Eté et Automne-Hiver) et font l'objet d'une mention explicite au sein du rapport. L'empreinte carbone est également publiée avec une année de décalage – ici nous partageons nos résultats 2024, car les délais de publication du présent rapport ne nous permettent pas de partager les résultats de l'empreinte carbone 2025 ici. Cette année, l'empreinte carbone est publiée selon deux méthodologies : notre méthodologie historique, ainsi que la méthodologie adoptée par le nouvel outil dont nous nous sommes dotés en 2025.

INDICATEURS ▲	PÉRIMÈTRES
Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections (en références coloris)	Aigle International et Aigle Asia Limited
Part de fournisseurs et usines de rang 1 ayant signé notre Code de conduite	Aigle International, Aigle Asia Limited et Aigle China
Part des usines de rang 1 avec un audit valide au cours de l'année N et % des usines de rang 1 avec un audit valide au cours de l'année N notée minimum B > 80 % selon ICS ou B selon BSCI	Aigle International, Aigle Asia Limited et Aigle China
Nombre de produits collectés via Second Souffle (seconde main)	Aigle International - France
Nombre de produits réparés en un an	Aigle International - France
Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 en valeur absolue et % de réduction par rapport à 2019	Groupe Aigle ³⁵
Émissions de gaz à effet de serre scope 3 par produit acheté et % de réduction par rapport à 2019	Groupe Aigle
Consommation d'électricité (Site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, siège et boutiques)	Aigle International – France (points de vente en propre : first et outlets, siège et site de production)
Consommation de gaz et de fuel (site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne)	Site d'Ingrandes-sur-Vienne
Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne et % de déchets valorisés	Site d'Ingrandes-sur-Vienne
Consommation d'eau sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne	Site d'Ingrandes-sur-Vienne
Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée en France (en COV eq C / paire)	Site d'Ingrandes-sur-Vienne
Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité	Aigle International - France
Masse salariale consacrée à la formation	Aigle International - France
Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation	Aigle International - France
Nombre de jours de formations internes consacrés au métier de Maître bottier	Site d'Ingrandes-sur-Vienne
Taux d'emploi des Travailleurs Handicapés	Aigle International - France
Index égalité Femme / Homme	Aigle International - France
Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail	Aigle International - France
Nombre de pièces données à des associations	Aigle International - France

³⁵ La mention "Groupe Aigle" fait référence à l'entité Aigle international ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales.

DONNÉES SOURCES

Les données sociales et sociétales concernant nos collaborateurs sont principalement fournies par la Direction des Ressources Humaines.

Les données environnementales et liées au produit sont collectées auprès de la Direction Production et Qualité et du service RSE. La production de ces données est principalement établie à partir du traitement de données issues de nos systèmes de gestion (bases de données des commandes, logistique, registre de suivi des déchets, comptabilité) ou de la collecte d'informations auprès des prestataires et des fournisseurs (factures, rapports d'audits environnementaux). Concernant l'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre, les calculs ont été effectués par le cabinet historique avec lequel Aigle collabore depuis 2022 ainsi qu'un logiciel de calcul d'empreinte carbone dont Aigle s'est doté en 2025.

PRODUCT

Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections

L'analyse couvre l'ensemble des produits achetés par Aigle international et Aigle Asia Limited : textile (prêt-à-porter et accessoires) et chaussant (bottes Made in France, Bottes négoces, chaussures). Pour les bottes négoces, les chaussures et le textile, la période considérée correspond aux saisons Printemps-Été année N et Automne-Hiver année N. Pour les bottes Made in France, la période considérée est une année calendaire (1^{er} janvier – 31 décembre N), car les bottes sont des produits permanents, non produites selon la saisonnalité été / hiver. Sont considérées achetées les pièces issues d'une commande confirmée au moment du reporting.

Un produit engagé chez Aigle doit répondre à un des critères ci-dessous :

- Le produit doit être fabriqué en France.
- La matière principale du produit doit être composée au minimum à 50 % de fibres répondant au cahier des charges Aigle for tomorrow. Si le produit est rembourré, le rembourrage doit être composé à 100 % de fibres répondant au cahier des charges Aigle for tomorrow. Le détail des fibres autorisées est précisé dans la présente DPEF.

La donnée est calculée en prenant la part de produits Aigle for tomorrow rapportées à l'ensemble des produits de nos collections, en référence coloris commandées. Le taux est calculé selon la moyenne pondérée du nombre de références coloris des deux saisons.

Part de fournisseurs de rang 1 ayant signé notre Code de conduite

L'analyse porte sur tous les fournisseurs et usines travaillant pour Aigle Asia Limited, Aigle International et Aigle China de rang 1 actifs sur une saison minimum sur l'année N soit Printemps-Été année N et/ou Automne-Hiver année N. Un fournisseur actif ou une usine active signifie un fournisseur ou une usine à qui nous avons passé une commande pendant l'année. Notre fournisseur de bottes Made In France d'Ingrandes-sur-Vienne est exclu ici, car nous faisons partie de la même société.

La donnée est calculée en prenant la part de nos fournisseurs et de nos usines ayant signé le Code de conduite rapporté à l'ensemble de nos fournisseurs et usines de rang 1 actifs sur l'année N.

Part des usines de rang 1 avec un audit valide au cours de l'année N et % des usines de rang 1 avec un audit valide au cours de l'année N notée minimum B > 80% selon ICS ou B selon BSCI

L'analyse porte sur toutes les usines travaillant pour Aigle Asia Limited, Aigle International et Aigle China de rang 1 actives sur une saison minimum sur l'année N soit Printemps-Été année N et/ou Automne-Hiver année N. Une usine active signifie une usine à qui nous avons passé une commande. Les produits exclus du périmètre sont les accessoires chaussant (essentiellement nos produits d'entretien du caoutchouc) et les usines Made in France (y compris notre propre manufacture à Ingrandes-sur-Vienne).

Les notes d'audits prises en compte sont celles valides au cours de l'année N pour toutes commandes de nos collections de l'année N (Printemps-Été N et Automne-Hiver N). Dans le cadre d'un alignement des KPIs, au regard des exigences de la CSRD pour laquelle Aigle consolide ses données au niveau du Groupe MF Brands, ce KPI considère un audit valide s'il est réalisé durant l'année de la collection. Les audits BSCI sont considérés valides si la note minimum obtenue est B et que nous travaillons pour la première année avec le fournisseur. Les audits ICS suivent la règle ci-dessous.

La donnée est calculée en prenant la part de nos usines actives de rang 1 avec une note d'audit valide au cours de l'année N ayant obtenu une note minimum de B > 80% selon ICS rapporté à l'ensemble de nos usines actives de rang 1 avec une note d'audit valide au cours de l'année N.

La durée de validité des audits est donnée selon les règles définies en interne :

- Note A - B > 80 : audit valide 2 ans
- Note C > 60 : audit valide 1 an
- Note D-E > 60 : audit valide 6 mois
- Note D-E < 60 : arrêt de la collaboration avec Aigle

Nombre de produits collectés via Second Souffle

L'analyse couvre tous les produits Aigle retournés par des consommateurs en France via les formulaires de reprise (via le site Second Souffle ou en boutique) sur l'année N.

Nombre de produits réparés sur une année

L'analyse couvre tous le produits Aigle ayant connu une réparation auprès de notre prestataire réparation. Les données prises en considération proviennent de notre prestataire et de bases de données internes à Aigle.

PLANET

Émissions de gaz à effet de serre scopes 1, 2 et 3 et % de réduction par rapport à 2019

L'empreinte carbone de Aigle est calculée en suivant les règles du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Aigle utilise les méthodologies les plus précises en fonction des données disponibles actuellement et est en amélioration continue afin de calculer plus précisément ses émissions chaque année.

L'empreinte carbone de Aigle couvre 100 % des entités Aigle international, Aigle Asia Limited et Aigle China en lien avec notre financière

Consommations d'énergie (Site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, siège et boutiques) – électricité, gaz et fuel

Cet indicateur couvre toutes les consommations énergétiques du siège de Paris, du site d'Ingrandes-sur-Vienne et de nos points de vente en propre (first, outlets) sur l'année N. Seul le site d'Ingrandes-sur-Vienne consomme du gaz et du fuel.

Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne et % de déchets valorisés

Cet indicateur couvre tous les déchets du site d'Ingrandes-sur-Vienne (déchets dangereux et non dangereux)

La part de déchets valorisés est calculée en prenant le tonnage de déchets valorisés rapporté au tonnage total de déchets. Les tonnages et le détail de retraitement des déchets sont fournis par nos différents prestataires de collecte.

Consommation d'eau (Site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne)

Cet indicateur couvre l'ensemble de la consommation d'eau du site d'Ingrandes-sur-Vienne sur l'année N. Elle est donnée par les compteurs et factures.

Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée en France (en COV eq C / paire)

Cet indicateur couvre toutes les bottes produites sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne et prend en compte le volume d'heptane acheté rapporté au nombre de paires de bottes. L'analyse, qui prend également en compte les rejets captés par les filtres installés dans notre manufacture, est effectuée par un prestataire externe.

Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité

Cet indicateur couvre toutes les sommes reversées à WWF et 1% for the Planet.

PEOPLE

Masse salariale consacrée à la formation, nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation

Ces indicateurs comprennent tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes-sur-Vienne et personnel magasin).

La masse salariale consacrée à la formation est calculée en faisant la somme de :

- La contribution formation versée à l'URSSAF
- Le coût pédagogique des formations internes et externes, les frais annexes, la valorisation du temps passé en formation (nombre heures et salaire moyen)
- Le coût des formations internes au poste de travail en production (nombre d'heures des collaborateurs formés au montage multiplié par le taux horaire)

Cette somme de coût est ensuite rapportée à la masse salariale.

Le nombre de collaborateurs formés correspond au nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation au cours de l'année.

Nombre de jours de formations internes consacrés au métier de Maître bottier

Cet indicateur comprend toutes les heures de formation effectuées par les personnes de notre manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne formatrices ainsi que par les stagiaires sur le montage.

La donnée est calculée en prenant le total des heures de formation réalisées par les formés et les formateurs que nous considérons comme un employé à temps plein. Ainsi, nous comptabilisons 50 % du temps pour le formé et 50 % pour le formateur. Le nombre d'heures de formation par an est divisé par huit, huit heures étant le nombre d'heures travaillées par jour.

Taux d'emploi des Travailleurs Handicapés

Cet indicateur comprend tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes-sur-Vienne et personnel magasin). Il est calculé selon les définitions réglementaires et correspond au nombre de salariés Aigle déclarés travailleurs handicapés sur l'effectif total au moyen annuel sur l'année N.

Index égalité Femme / Homme

Cet indicateur comprend tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes-sur-Vienne et personnel magasin). Il est calculé selon les définitions réglementaires et respecte 5 critères précisés dans le présent rapport, sur l'année N.

Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail

Ces indicateurs comprennent tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes-sur-Vienne et personnel magasin). Ils sont calculés selon les définitions réglementaires au cours de l'année N, prenant en compte la quantité d'accidents avec arrêt pour le taux de fréquence et la quantité de jours perdus par incapacité temporaire pour le taux de gravité.

Nombre de pièces données à des associations

L'analyse couvre l'ensemble des dons effectués en échange d'un reçu fiscal par Aigle International (de France uniquement), en nombre de pièces au cours de l'année N.

REMERCIEMENTS



Aigle remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cette Déclaration de Performance Extra-Financière :

- Toutes les contributrices et contributeurs internes pour leur implication dans le processus de récolte d'informations sur leurs actions et stratégies, leurs indicateurs de suivi et de performance.
- Cheffes de Projet (pilotage et rédaction) : Alice Abraham et Léa Jordy.

Crédits photo : Direction du marketing Aigle.

AIGLE INTERNATIONAL

Attestation relative aux résultats des indicateurs clés de performance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Exercice clos le 31 décembre **2025**

ATTESTATION RELATIVE AUX RESULTATS DES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

AIGLE INTERNATIONAL

57 BOULEVARD DE MONTMORENCY
75016 PARIS

Au Président du conseil d'administration,

Nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux résultats 2025 des indicateurs clés de performance, figurant dans la partie « La roue des indicateurs 2025 » du document signé en date du 17 février 2026, ci-joint et établi dans le cadre du programme RSE « Aigle for tomorrow ».

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de Laetitia Rambaud, Global VP Brand & RSE de AIGLE International, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Il nous appartient d'apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère. Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité de ces informations avec des dispositions légales ou réglementaires.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nos travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par AIGLE INTERNATIONAL pour produire les informations relatives aux indicateurs clés de performance publiés au titre de 2025, dont les résultats sont récapitulés dans la partie « La roue des indicateurs 2025 » du document ci-joint. Il convient de préciser que les résultats au titre de l'empreinte carbone 2024, réalisée en 2025, sont indiqués dans la colonne « Résultats 2024 » ;
- Réaliser des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées au titre des indicateurs ainsi que la cohérence de leur évolution ;
- Mettre en œuvre des tests de détail sur les indicateurs clés de performance publiés au titre de 2025, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ;
- Apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau international Moore Global.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations figurant dans le document joint et relatives aux résultats 2025 des indicateurs clés de performance, récapitulés dans la partie « La roue des indicateurs 2025 ».

Fait à Niort, le 26 février 2026

Le commissaire aux comptes
GROUPE Y Audit
Christophe Poissonnet

The logo for Groupe Y, featuring the word "Groupe" in black and a stylized blue "Y" with a small black triangle at its top.

NIORT
53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 32 49 01 - Fax : 05 49 32 49 17
email : groupey@groupey.fr
www.groupey.fr



AIGLE 1853 